POMPES FUNÈBRES LIBERTA
Société par actions simplifiée (SAS)
Capital social : 1 000 €
Représentante légale : Caroline GAURIAT
Siège social : 58 avenue Gabriel Péri
95100 Argenteuil
RCS Pontoise : 913 865 697
N° ORIAS : 22 005 469

Établissement de Herblay-sur-Seine
36 rue Jean Leclaire
95220 Herblay-sur-Seine
Tél. 01 86 23 06 87
SIRET : 913 865 697 00035
Habilitation funéraire n° 25-95-0185
Valable jusqu'au 06/06/2030

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité

- Transport des corps avant et après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ; **(en sous traitance pour : exhumations, travaux de cimetière MARBRILLANCE)**
- Soins de conservation **(en sous-traitance ELIXIRS et SOMATOS THANATOPRAXIE)**.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

– la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
– la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
– si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
– si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
– si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

– les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
– le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Liberta Herblay

36 rue Jean Leclaire
95220 HERBLAY - france
Tél: 01 86 23 06 87
Email: liberta.herblay@gmail.com
Habilitation: 25-95-0185 - Siret: 913 865 697 000 35

Tarifs applicable au 29 Septembre 2026

LEGENDE

o : Prestations obligatoires
no : Prestations non obligatoires

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
1 - Préparation, Organisation des obsèques				
Démarches				
Démarches administratives *mails et déplacements physique pour obtention des autorisations nécessaires à l'organisation des obsèques (Mairie(s) - culte-police-chambre funéraire-cimetière-crématorium - préfecture)*	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Démarches administratives pour inhumation d'urne ou exhumation (sans obsèques) *mail et ou déplacement physique en mairie et cimetière pour obtention des autorisations nécessaires en vue d'inhumation d'une urne ou d'exhumation d'une urne ou d'un corps.*	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Démarches pour un rapatriement avec déplacement physique *Si le consulat impose de fournir des originaux alors nous devrons nous déplacer physiquement : Mairie(s) - préfecture- Notaire paris si apostilles- consulat Paris*	no	20,00%		TTC 500,00 € HT 416,67 €
Honoraires contrat prévoyance obsèques	no	20,00%		TTC 200,00 € HT 166,67 €
Honoraires organisation d'obsèques *+ 150 € TTC si Mairie Paris ou cimetière Parisien*	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Article				
Cartes de remerciements (quantité de 1 à 50) *Modèles :*	no	20,00%		TTC 80,00 € HT 66,67 €
Faire part *Quantité de 1 à 50, conception, validation et édition*	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Faire-Part numérique *Frais graphique* *Format PDF-JPEG pour partager par @, sms, réseaux*	no	20,00%		TTC 80,00 € HT 66,67 €
Guide démarches après obsèques - courrier à remplir	no	20,00%		TTC 80,00 € HT 66,67 €
Photo agrandissement en 50 et 80 cm en fonction de la qualité de votre photo avec un cadre *Prêt d'un chevalet (prix identique dimension inférieure)*	no	20,00%		TTC 160,00 € HT 133,33 €
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
Location d'une table réfrigérée pour 48H avec mise à disposition de 2 brancardier pour livraison et mise en place du défunt *+ 190 € TTC par jour (à partir du 3 ème jour)*	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €
PRÉPARATION D'UN DÉFUNT				

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Habillage du défunt (sans toilette mortuaire)	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation) *ets Elixir ou SOMATOS THANATOPRAXIE-* *(Obligatoire si le défunt en portait un)*	o	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Soin de conservation avec habillage et préparation du visage + 150 si pacemaker + 250 € si corps autopsié* *Ralenti la dégradation mais ne garantit pas un résultat à 100 % de réussite . Fiche explicative jointe.* ** ets Elixir ou SOMATOS THANATOPRAXIE devient obligatoire En cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.*	no	20,00%		TTC 490,00 € HT 408,33 €
Supplément IML préparation d'un corps*	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Toilette et habillage *n'est pas compris dans ce prix : retrait du pacemaker n'y le soin de conservation*	no	20,00%		TTC 230,00 € HT 191,67 €
Toilette et habillage d'un corps qui a été autopsié à l'IML *	no	20,00%		TTC 480,00 € HT 400,00 €
Toilette rituelle musulman avec fourniture d'un linceul * *Elle commencera 1H avant la mise en bière. Les toiletteurs feront la mise en bière. Si un membre de la famille veut assister il faudra nous prévenir le jour de la commande.*	no	20,00%		TTC 200,00 € HT 166,67 €
2 - Transport du défunt avant mise en bière				
VEHICULE FUNÉRAIRE				
Corbillard forfait de 100 KM à 499 km Aller/retour - Matin OU après midi Aller/retour transport avant mise en bière	no	10,00%		TTC 950,00 € HT 863,64 €
Frais KM pour les distances de + de 1500 km aller/ retour pour transport avant mise en bière en corbillard *intervention dans les 48H maximum suivant le décès*	no	10,00%		TTC 1,70 € HT 1,55 €
Frais KM pour les distances de + de 500 à 1500 km aller/ retour pour transport avant mise en bière en corbillard *doit être réalisé dans les 48H suivant le décès maximum.*	no	10,00%		TTC 1,90 € HT 1,73 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
TARIF NUIT : Véhicule funéraire pour transport avant mise en bière *Local du lieu de décès à la chambre funéraire*	no	10,00%		TTC 495,00 € HT 450,00 €
Véhicule funéraire pour transport avant mise en bière *(Si transfert après 18H00 alors majoration à 495 € au lieu de 395€) Corbillard Local du lieu de décès à la chambre funéraire*	no	10,00%		TTC 395,00 € HT 359,09 €
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
Brancardier tarif de jour (de 08H00 à 18H du lundi au samedi) *Majoration dimanche et jour fériée et en dehors des horaires de jours (180 € TTC au lieu de 120 € TTC)*	no	20,00%		TTC 120,00 € HT 100,00 €
Brancardier tarif de nuit (de 18H00 à 07H00) ou férié ou dimanche *après 18H00 en semaine ou dimanche ou jour férié*	no	20,00%		TTC 180,00 € HT 150,00 €
Article				
Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière) *en cas de transport avant mise en bière*	o	20,00%		TTC 80,00 € HT 66,67 €
3 - Cercueil et accessoires				
Cercueils standards				
Cercueil : Café sans sucre *Essence bois : Peuplier* *Épaisseur bois : 22 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : ombré* *Finition : Satiné avec liseré sculpté* *équipements:* *4 Poignées en bois* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 197 cm Longueur X28, 5 cmHauteur ventre x60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 290,00 € HT 1 075,00 €
Cercueil : Grandeur nature *Essence bois : Rotin structure bambou* *Épaisseur bois : 15 mm* *Forme : Oval, type malle* *Teinte :beige* *Finition : Naturelle avec intérieur en coton* *6 poignées en rotin* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *côtes intérieures : 193 cm de longueur x 55,5 cm largeur niveau tête x 45,5 cm largeur pied x 36 cm hauteur*	o	20,00%		TTC 2 100,00 € HT 1 750,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Jardin secret *Essence bois : peuplier* *Épaisseur bois : 18 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Clair bois brut* *Finition : brut imprimé fleurs* *équipements:* *4 Poignées en bois* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Cotes intérieures : 193cm en longueur x 53,5cm d'épaulement x 32,5cm d'hauteur*	o	20,00%		TTC 1 790,00 € HT 1 491,67 €
Cercueil : L'authentique *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Plat* *Teinte : Ombre* *Finition : Satiné - moulures socle* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles maximum intérieures : 195 cm Longueur X 32,5 cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 690,00 € HT 1 408,33 €
Cercueil : L'esprit libre *Essence bois : Peuplier* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Clair* *Finition : Satiné* *équipements:* *4 Poignées en bois* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles maximales intérieures: 197 cm de longueur x 62,5cm d'épaulement x 28,5 cm de hauteur*	o	20,00%		TTC 1 390,00 € HT 1 158,33 €
Cercueil : L'inclassable *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Bicolore* *Finition : Satiné* *équipements:* *4 Poignées en Métal couleur or* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 197 cm Longueur X 28 cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 990,00 € HT 1 658,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : L'indémodable *Essence bois : Pin* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : clair* *Finition : Satiné Ombré* *équipements:* *4 poignées en plastique* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles intérieures maximales : 197 cm de longueur x 61 cm d'épaulement x 28 cm d'hauteur*	o	20,00%		TTC 1 590,00 € HT 1 325,00 €
Cercueil : L'éco *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien* *Teinte : brut ombré 1/2 teinte* *Finition : Satiné* *équipements:* *4 Poignées en métal argenté* *Pas de cache-vis sur ce modèle* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 195cm Longueur X 32, 5cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement.*	o	20,00%		TTC 1 190,00 € HT 991,67 €
Cercueil : La belle époque *Bois : Acajou* *épaisseur du bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : brillant* *équipements:* *4 poignées laiton couleur or,* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 197 cm Longueur X 28 cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 2 390,00 € HT 1 991,67 €
Cercueil : Le Brut *Essence bois : Pin massif* *Épaisseur bois : 22 mm* *Forme : Plat dit parisien* *Teinte : Clair (sans teinte)* *Finition : Brut* *équipements:* *Poignées : lys en plastique couleur or (4)* *Pas de cache-vis sur ce modèle* *Pas de possibilité de trappe* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 195 cm LongueurX33 cm Hauteur ventre x 59 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Le linéaire *Essence bois : Peuplier* *Épaisseur bois : 18 mm* *Forme : Plat dit parisien* *Teinte : Clair* *Finition : Satiné* *équipements:* *4 Poignées en plastique couleur or* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 195 cm Longueur X 33 cm Hauteur ventre x58 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 090,00 € HT 908,33 €
Cercueil : Le rêveur *Essence bois : Ayous* *Épaisseur bois : 18 mm* *Forme : Tombeau* *Teinte : Blanc cassé* *Finition : Cerusé* *équipements:* *4 Poignées en bois* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur T2 : 192,5 cm LongueurX29,3cmHauteur ventrex 59 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 490,00 € HT 1 241,67 €
Cercueil : Le solaire *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Clair* *Finition : Satiné avec fleurs sculptées* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles maximums intérieures : 197 cm Longueur X 28 cm Hauteur ventre x 59 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 880,00 € HT 1 566,67 €
Cercueil : Le voyageur *ssence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Ombre* *Finition : Satiné* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 197 cm Longueur X 28,5 cmHauteur ventre x 60,5 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 590,00 € HT 1 325,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Sacré caractère *Bois : Hêtre* *épaisseur du bois : 22 mm* *Forme : Tombeau* *Teinte : Couleur au choix* *Finition : Satiné* *équipements:* *cuvette étanche biodégradable, 4 poignées métal couleur argent, plaque identité du défunt en plastique* *Taille maximum intérieur : 198,6 cm LongueurX 28 cm Hauteur ventre x 62,7 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 2 200,00 € HT 1 833,33 €
Cercueil : Sur son 31 *Bois : Chêne* *épaisseur du bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Ombré brillant avec perle* *équipements:* *4 poignées avenir couleur or,* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille maximum intérieur : 197 cm Longueur X 28 cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 2 390,00 € HT 1 991,67 €
Cercueil : Sur un nuage *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : Blanc* *Finition : Laqué avec liseré or* *équipements:* *4 Poignées en Métal couleur or* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles maximum intérieures : 197 cm Longueur X 28 cm Hauteur ventre x 60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 1 990,00 € HT 1 658,33 €
Cercueil reconditionné crémation *Cercueil conforme aux règlementations en vigueur pour la crémation avec les 4 poignées, cuve d'étanchéité et plaque d'identification du défunt fournie.* *Attention, modèle aléatoire selon disponibilité du fournisseur.* *Ces cercueils peuvent présenter une anomalie visuelle mineure voir invisible, n'entrainant pas de défaut structurel et règlementaire.*	o	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €
Cercueil reconditionné inhumation *Cercueil conforme aux règlementations en vigueur pour l'inhumation avec les 4 poignées, cuve d'étanchéité et plaque d'identification du défunt fournie.* *Attention, modèle aléatoire selon disponibilité du fournisseur.* *Ces cercueils peuvent présenter une anomalie visuelle mineure voir invisible, n'entrainant pas de défaut structurel et règlementaire.*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Livraison de cercueil à la chambre funéraire/mortuaire	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Sacré caractère / color *Existe dans toutes les couleurs* *Bois : Hêtre* *épaisseur du bois : 27 mm* *Forme : Tombeau* *Teinte : Couleur au choix* *Finition : Satiné* *cuvette étanche biodégradable, 4 poignées métal couleur argent, plaque identité du défunt en plastique.* *Taille maximum intérieur : 195 cm LongueurX33 cmHauteur ventre x60 cm épaulement*	o	20,00%		TTC 2 200,00 € HT 1 833,33 €
Supplément pour adaptation d'une vitre en plexi sur un cercueil	no	20,00%		HT 0,00 €
Cercueils Enfants				
Cercueil Bambin - Ref : C4105 *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *Taille 160 cm* *Sans capiton à choisir dans a gamme prix en supplément*	o	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Cercueil Bambin - Ref : C4106 *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *Taille : 140 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 100,00 € HT 916,67 €
Cercueil Bambin - Ref : C4107 *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *taille : 100 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
Cercueil Bambin - Ref : C4109 *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 1012 Ange OR* *Bac biodégradable -* *Taille 60 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 810,00 € HT 675,00 €
Cercueil Bambin - Ref : C417A *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable -* *Taille : 120 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil Bambin - Ref : C418A *Parisien Chêne Massif inhumation 27 mm brut* *4 poignées 1012 Ange OR* *Bac biodégradable* *Taille 80 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €
Cercueil Flocon - Ref : C5405 7/5 *Incinération laqué blanc (aggloméré)* *4 poignées Blanches* *4 tirefonds bois* *Bac biodégradable* *Taille : 165 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Cercueil Flocon - Ref : C5406 7/6 *Incinération laqué blanc (aggloméré)* *4 poignées Blanches* *4 tirefonds bois* *Bac biodégradable* *Taille : 140 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
Cercueil Flocon - Ref : C5409 7/9 *Incinération laqué blanc (aggloméré)* *4 poignées Blanches* *Bac biodégradable -* *Taille : 65 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 790,00 € HT 658,33 €
Cercueil Flocon - Ref : C540S 7/S *Incinération laqué blanc (aggloméré)* *4 poignées Blanches* *4 tirefonds bois* *Bac biodégradable* *Taille : 115 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 910,00 € HT 758,33 €
Cercueil Flocon - Ref : C540T 7/T *Incinération laqué blanc (aggloméré)* *4 poignées Blanches* *4 tirefonds bois* *Bac biodégradable* *Taille : 90 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €
Cercueil Petit Ourson - Ref 4417 - 6 *Essence bois : PIN* *Épaisseur bois : 27 mm* *Forme : parisien* *Teinte : chêne clair* *Finition : satiné* *4 Poignées plastique couleur or* *Bac bio* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 790,00 € HT 658,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil Petit ange - Ref : C5309 *Tombeau pin inhumation laqué blanc 27 mm brut* *4 poignées 1012 Ange OR* *Bac biodégradable* *Taille : 60 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
Cercueil Petit ange - Ref : C5305 *Tombeau pin inhumation laqué blanc 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *Taille : 160 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 690,00 € HT 1 408,33 €
Cercueil Petit ange - Ref : C5307 *Tombeau pin inhumation laqué blanc 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *Taille : 120 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 250,00 € HT 1 041,67 €
Cercueil Petit ange - Ref : C537A *Tombeau pin inhumation laqué blanc 27 mm brut* *4 poignées 172 OR* *Bac biodégradable* *Taille : 120 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 390,00 € HT 1 158,33 €
Cercueil Petit ange - Ref : C538A *Tombeau pin inhumation laqué blanc 27 mm brut* *4 poignées 1012 Ange OR* *Bac biodégradable* *Taille : 80 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Cercueil Petit cocon - Ref : CFOET45 *Cercueil Foetus Laqué Blanc* *Forme lyonnais* *45 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 350,00 € HT 291,67 €
Cercueil Petit cocon- Ref : C429A *Cercueil Foetus Sapin Clair* *forme lyonnais* *45 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 350,00 € HT 291,67 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil Petit ourson - Ref 4416 - 6 *Essence bois : PIN* *Épaisseur bois : 27 mm* *Forme : parisien* *Teinte : chêne clair* *Finition : satiné* *4 Poignées plastique couleur or* *Bac bio* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 790,00 € HT 658,33 €
Cercueil Petit ourson / 4418 - 6 *Cercueil Viso en pin masif* *4 poignées en plastique* *bac bio* *Taille : 70 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 790,00 € HT 658,33 €
Cercueil Petite étoile (T5) / 5435 - 6 *VISO Chêne Massif Blanc* *4 poignées or zamack* *Bac biodégradable* *Taille : 160 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 390,00 € HT 1 158,33 €
Cercueil Petite étoile (T6) / 5436 - 6 *VISO Chêne Massif Blanc* *4 poignées or zamack* *Bac biodégradable* *Taille : 140 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Cercueil Petite étoile (T7) - 5437 - 6 *VISO Chêne Massif Blanc* *4 poignées or Zamack* *Bac biodégradable* *Taille 105 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 100,00 € HT 916,67 €
Cercueil Petite étoile - T8 / 5438 - 6 *VISO Chêne Massif Blanc* *4 poignées en plastique or* *Bac biodégradable* *Taille : 70 cm* *Finition intérieure en taffetas*	o	20,00%		TTC 1 100,00 € HT 916,67 €
Capitons				
Capiton Broderie / Cany 1 *Couleur : Champagne / tabac* *Matière : Satin* *Garnissage de moyenne densité*	no	20,00%		TTC 450,00 € HT 375,00 €
Capiton Douceur / Casi 11 *Couleur : Taupe beige avec motif tissé* *Matière : Polycoton* *Garnissage de moyenne densité*	no	20,00%		TTC 310,00 € HT 258,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Capiton Duo / Cace *Couleur : Blanc et : bleu canard , bordeaux, gris clair ou rose* *Matière : Satin imprimé pour la couleur et polycoton pour le blanc* *Garnissage de moyenne densité*	no	20,00%		TTC 260,00 € HT 216,67 €
Capiton Fleurs / Calib *Couleur : Blanc et : bleu ou jaune ou rose* *Matière : Polycoton* *Garnissage de moyenne densité*	no	20,00%		TTC 280,00 € HT 233,33 €
Capiton Liberta / Cape1 *Existe en hors côtes pour grand cercueil - 250 € TTC* *Couleur : Champagne* *Matière : Taffetas* *Garnissage de faible densité*	no	20,00%		TTC 190,00 € HT 158,33 €
Capiton Social / Cadah 4 *Couleur : Blanc* *Matière : Taffetas 50 G* *Garnissage de faible densité*	no	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Zinc				
Zinc hermétique muni d'un filtre épurateur Zinc au panoramique avec hublot en plexi visage *(si l'une des condition de l'article R.2213-26 du CGCT est remplie)*	o	20,00%		TTC 600,00 € HT 500,00 €
Zinc hermétique muni d'un filtre épurateur Zinc au panoramiquesans hublot muni d'un filtre épurateur *(si l'une des conditions de l'articles R.2213-26 du CGCT est remplie)*	o	20,00%		TTC 468,00 € HT 390,00 €
Cercueil Hors Côtes (grand)				
Cercueil : Athos / C3182 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : ombré* *Finition : satiné* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze (6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z, B , A et W*	o	20,00%		TTC 1 790,00 € HT 1 491,67 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Brahms / C3252 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : brut ciré* *Finition : ciré* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze (6 poignées si nécessaire)* *Taille existante: Y*	o	20,00%		TTC 2 530,00 € HT 2 108,33 €
Cercueil : Paray / C1022 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien - double plateau* *Teinte : brut ciré* *Finition : ciré* *équipements:* *4 Poignées en métal bronze (6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z et A*	o	20,00%		TTC 1 890,00 € HT 1 575,00 €
Cercueil : Parisien crémation (hors côte) / C1313 *Essence bois : Pin* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien* *Teinte : 1/2 teinte* *Finition : brut* *équipements:* *4 Poignées en métal doré* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z, W et A*	o	20,00%		TTC 1 350,00 € HT 1 125,00 €
Cercueil : Parisien inhumation (Hors côte) / C107 S *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien* *Teinte : brut ciré* *Finition : ciré* *équipements:* *4 Poignées en métal argenté (6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z, W et A*	o	20,00%		TTC 1 390,00 € HT 1 158,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Pirol / C194 5 *Essence bois : Pin* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien* *Teinte : brut* *Finition : brut et moulures cirés* *équipements:* *4 Poignées en bois* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z, B et A*	o	20,00%		TTC 1 800,00 € HT 1 500,00 €
Cercueil : Pontiac / C194 5 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien double plateau* *Teinte : brut* *Finition : ciré et moulures* *équipements :* *4 Poignées :en métal couleur bronze* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille existante: A (longueur 200 cm x hauteur 40 cm x épaulement 65 cm - taille intérieur)*	o	20,00%		TTC 2 050,00 € HT 1 708,33 €
Cercueil : Prades (hors côte) / C141 5 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Parisien double plateau* *Teinte : brut* *Finition : ciré* *équipements:* *4 Poignées en métal bronze (6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z, B et A*	o	20,00%		TTC 1 690,00 € HT 1 408,33 €
Cercueil : Taillant / C386 5 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : brut* *Finition : ciré* *équipements:* *4 Poignées en couleur bronze* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y et A*	o	20,00%		TTC 2 530,00 € HT 2 108,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cercueil : Talce / C341 *Essence bois : Pin* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : brut ciré* *Finition : ciré et moulures* *équipements:* *4 Poignées en bois* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille existante: A*	o	20,00%		TTC 1 700,00 € HT 1 416,67 €
Cercueil : Tombeau crémation (hors côte) / C3723 *Essence bois : Pin* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : 1/2 teinte* *Finition : brut* *équipements:* *4 Poignées en bois* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Tailles existantes: Y, Z*	o	20,00%		TTC 1 700,00 € HT 1 416,67 €
Cercueil : Toucan / C190 5 *Essence bois : Chêne* *Épaisseur bois : 27 mm brut* *Forme : Tombeau* *Teinte : brut* *Finition : brut* *équipements:* *4 Poignées en métal couleur bronze* *(6 poignées si nécessaire)* *Cuvette étanche et plaque d'identité couleur or avec gravure* *Taille existante: A*	o	20,00%		TTC 2 530,00 € HT 2 108,33 €
Emblèmes				
Emblème Ancre marine *Ancre marine en métal doré* *taille 17 x 26cm*	no	20,00%		TTC 160,00 € HT 133,33 €
Emblème Azur *Croix fine métal Zamak sans christ* *39 x 15 cm Zamac*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Bercy avec Christ *Croix en plastique et ABS doré avec christ taille 48 x 20 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Bercy sans Christ *Croix en plastique et ABS doré de 48 cm x 20 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Emblème Branche rosier 7925 *Branche de rosier en métal doré avec 2 fleurs taille 39 x 15 cm*	no	20,00%		TTC 90,00 € HT 75,00 €
Emblème Croix 77 avec Christ *Croix métal fine doré avec Christ taille 45 x 18 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Croix 77 sans Christ *Croix fine en métal doré sans christ taille 45 x 18 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Croix XboisMA *Croix en bois sans christ taille 45 x 18 cm*	no	20,00%		TTC 50,00 € HT 41,67 €
Emblème Horizon avec Christ *Croix fine en métal zamac doré avec christ taille 38 x 18 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Huguenote *Croix Huguenote en métal doré diamètre 22 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Moderne *Croix en plastique doré avec christ taille 38 x 18 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Orthodoxe *Croix en métal doré orthodoxe taille 45 x16 cm*	no	20,00%		TTC 110,00 € HT 91,67 €
Emblème Palladio *Croix fine (type tube) en plastique argenté avec christ taille 44 x 14 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Rose E5510 *Branche de rosier en plastique doré avec 3 fleurs taille : 41 x 17cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
Emblème Trèfle sans Christ *Croix en métal Laiton doré 47 x 25.5 cm*	no	20,00%		TTC 170,00 € HT 141,67 €
Emblème croix arménienne *Croix en métal doré arménienne taille 29 x 16 cm*	no	20,00%		TTC 160,00 € HT 133,33 €
Emblème Étoile de David *Etoile de David en métal doré entrelacée diamètre de 19 cm*	no	20,00%		TTC 60,00 € HT 50,00 €
4 - Mise en bière et fermeture de cercueil				
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
1 Agent funéraire pour une mise en bière uniquement *Dans la limite d'un défunt(e) de 55 kl*	no	20,00%		TTC 290,00 € HT 241,67 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
2 Agents funéraires pour une mise en bière et fermeture de cercueil uniquement *dans la limite d'un défunt(e) ne pesant pas plus de 100 KL*	no	20,00%		TTC 390,00 € HT 325,00 €
5 - transport du défunt après mise en bière				
VEHICULE FUNÉRAIRE				
Corbillard Local : Mise en bière et/ou culte et/ou cimetière *Le transport du cercueil n'est pas systématiquement imposé dans toutes les situations, mais dès qu'un transport en véhicule est effectué, il doit obligatoirement l'être dans un véhicule funéraire conforme et habilité.*	no	10,00%		TTC 580,00 € HT 527,27 €
Corbillard Local sans cérémonie pour direct crémation ou aéroport *Le transport du cercueil n'est pas systématiquement imposé dans toutes les situations, mais dès qu'un transport en véhicule est effectué, il doit obligatoirement l'être dans un véhicule funéraire conforme et habilité.*	no	10,00%		TTC 550,00 € HT 500,00 €
Corbillard Liberta direct de la chambre mortuaire au crématorium de la même commune *sous réserve de la disponibilité du planning Liberta*	no	10,00%		TTC 495,00 € HT 450,00 €
Corbillard forfait 100KM à 499 km Aller/retour - Matin OU après midi Aller/retour transport après mise en bière	no	10,00%		TTC 950,00 € HT 863,64 €
Frais KM pour les distances de + de 1500 km aller/ retour pour transport après mise en bière en corbillard	no	10,00%		TTC 1,70 € HT 1,55 €
Frais KM pour les distances de + de 500 à 1500 km aller/ retour pour transport après mise en bière en corbillard	no	10,00%		TTC 1,90 € HT 1,73 €
Frais de prise en charge longue distance du chauffeur (forfait) *(hôtel, pause, repas etc aller/retour)*	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
6 - Cérémonie funéraire				
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
3 porteurs cérémonie (présent à la mise en bière et culte) *Tarif pour un service de 4H maximum en demi-journée de 08H00 à 12H ou de 12H à 18H - si dépassement majoration de 50% .*	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
5 porteurs pour cérémonie (présent à la mise en bière et/ou sur le lieu de culte) *Tarif pour un service de 4H maximum en demi-journée de 08H00 à 12H ou de 12H à 18H - si dépassement majoration de 50% . (si cercueil à 6 poignées car défunt + de 100KL)*	no	20,00%		TTC 750,00 € HT 625,00 €
Maitre de cérémonie (chef d'équipe) pour obsèques en cercueil	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Article				
Registre de condoléances gris	no	20,00%		TTC 90,00 € HT 75,00 €
Registre de condoléances ÉCO blanc	no	20,00%		TTC 50,00 € HT 41,67 €
7A - Inhumation				
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
1 Agent funéraire pour exhumation d'une urne *Attention l'ouverture de sépulture /columbarium/ cavurne n'est pas comprise dans ce tarif.*	no	20,00%		TTC 290,00 € HT 241,67 €
3 porteurs pour inhumation *Tarif pour un service de 4H maximum en demi-journée de 08H00 à 12H ou de 12H à 18H - si dépassement majoration de 50% .*	o	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €
5 porteurs pour inhumation(si cercueil à 6 poignées car défunt + de 100KL)	o	20,00%		TTC 750,00 € HT 625,00 €
Travaux cimetière				
1 Exhumation avec ou sans réduction de corps *	no	20,00%		TTC 395,00 € HT 329,17 €
2 Exhumations avec ou sans réduction *	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €
3 Exhumations avec ou sans réduction de corps *	no	20,00%		TTC 700,00 € HT 583,33 €
CONSTRUCTION D'UNE CASE EN SOUS OEUVRE	no	20,00%		TTC 1 630,00 € HT 1 358,33 €
Casse d'un monument standard et mise en décharge	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €
Casse d'une chape cailloux avec évacuation des gravats *s'il faut refaire la chape alors le tarif supplément sera de 550€ TTC .* *La casse devient obligatoire si c'est pour l'ouverture d'une sépulture en vue d'inhumation*	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Casse d'une fausse case et mise en décharge	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Casse d'une semelle en ciment et mise en décharge	no	20,00%		TTC 480,00 € HT 400,00 €
Caveau 1 place (une case) avec dallage et tampon de fermeture en ciment* *Un supplément de 10% peut être facturé si : creusement à la main (allée de moins de 70cm) ou nécessité de chemin de roulage pour allées en pelouse.*	no	20,00%		TTC 2 800,00 € HT 2 333,33 €
Caveau 2 places (2 cases l'une sur l'autre ou tête bêche si obligation terrain - Dallages et tampon de fermeture en ciment * *Un supplément de 10% sera facturé si : creusement à la main (allée de moins de 70cm) ou nécessité de chemin de roulage pour allées en pelouse.*	no	20,00%		TTC 3 100,00 € HT 2 583,33 €
Caveau 3 places (3 cases, l'une sur l'autre) avec dallages et tampon de fermeture* *Un supplément de 10% sera facturé si : creusement à la main (allée de moins de 70cm) ou nécessité de chemin de roulage pour allées en pelouse.*	no	20,00%		TTC 3 500,00 € HT 2 916,67 €
Caveau 4 places (4 cases, l'une sur l'autre ou tête bêche si obligation du terrain) avec dallage et tampon de fermeture* *Un supplément de 10% sera facturé si : creusement à la main (allée de moins de 70cm) ou nécessité de chemin de roulage pour allées en pelouse.*	no	20,00%		TTC 4 400,00 € HT 3 666,67 €
Chape ciment *avec cailloux gris ou blanc*	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €
Creusement 1 M 50 - 1 place* *N'est pas compris dans ce tarif :* *- Fondation/fausse case* *- Semelle* *- Monument/ gravure*	o	20,00%		TTC 750,00 € HT 625,00 €
Creusement 2 M - 2 places* *N'est pas compris dans ce tarif :* *- Fondation/fausse case* *- Semelle* *- Monument/ gravure*	o	20,00%		TTC 880,00 € HT 733,33 €
Creusement 2 M 50 - 3 places* *N'est pas compris dans ce tarif :* *- Fondation/fausse case* *- Semelle ciment ou granit* *- Monument avec ou sans gravure*	o	20,00%		TTC 995,00 € HT 829,17 €
Creusement 4 places - 3 M * *Attention, pas autorisé dans tous les cimetières. Risque d'éboulement*	o	20,00%		TTC 1 152,00 € HT 960,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Creusement pour enfant de moins de 1Mx1M *	o	20,00%		TTC 600,00 € HT 500,00 €
Descellement d'un plancher de dalles pour exhumation *	no	20,00%		TTC 100,00 € HT 83,33 €
Dépose + repose complète du monument pour pose d'équerres *retrait des anciens agrafages (tiges filetées), pose d'équerres de fixation neuves, réalignement et repose complète du monument.*	no	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Dépose/ Repose monument sur une pleine terre pour inhumation *Devient nécéssaire afin de pouvoir effectuer le creusement il est nécessaire d'enlever le monument et de le remettre sous certaines conditions:* *- cercueil trop large* *- conception du monument* *- pour ensuite effectuer un creusement + de 1 place de profondeur*	no	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
Dépose/repose semelle	no	20,00%		TTC 450,00 € HT 375,00 €
Enduit sous semelle	no	20,00%		TTC 450,00 € HT 375,00 €
Fausse case ciment *Fondations de 50 cm, obligatoire dans certain cimetière. Il est conseillé d'attendre que la terre se tasse avant de commencer les travaux. Exemple : Entre 3 à 5 mois après l'enterrement en fonction du terrain.*	no	20,00%		TTC 780,00 € HT 650,00 €
Forfait Frais de port monument *Transport bateau si bateau (Port du Havre) + transport camion*	no	20,00%		TTC 190,00 € HT 158,33 €
Lavage monument pour le jour des obsèques	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
OUVERTURE/ FERMETURE CONCESSION PAYSAGER + CREUSEMENT + PLANCHER*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
OUVERTURE/ FERMETURE DE CHAPELLE OU CONCESSION DE 4M2*	o	20,00%		TTC 1 250,00 € HT 1 041,67 €
OUVERTURE/FERMETURE d'un monument standard avec un creusement 1 place d'1,5M*	o	20,00%		TTC 1 495,00 € HT 1 245,83 €
Ouverture/ Fermeture d'une sépulture avec création d'une chape ciment* *- Casse de la chape en ciment* *- refaire la chape en ciment*	o	20,00%		TTC 780,00 € HT 650,00 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Ouverture/ fermeture d'un monument standard * *si la sépulture n'est pas un caveau mais une pleine terre alors nous facturerons le creusement adapté en fonction (750 € 1,5 M , 880 € 2 M, 995 € 2,5 M) ,*	o	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €
Ouverture/fermeture Caveau Paysager* *- dépose monument* *- creusement 20 cm pour accès au tampon de fermeture* *- ouverture tampon de fermeture* *- pose plancher de dalle intérieur*	o	20,00%		TTC 990,00 € HT 825,00 €
Ouverture/fermeture d'un tampon de fermeture* *Déplacement des marbriers*	o	20,00%		TTC 650,00 € HT 541,67 €
Pose d'un monument Standard *-Réception marchandise en notre dépot* *-Stockage 15 Jours (temps de planification)* *-Ouverture de la palette* *- Vérification de l'état du monument* *- Manipulation du monument et mise sur camion à grue* *-Frais de mise en décharge de la palette* *- Livrais*	no	20,00%		TTC 890,00 € HT 741,67 €
Pose d'un plancher de dalles de séparation par dessus le cercueil inhumé (annulation si la concession une pleine terre et pas un caveau)	no	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Pose d'une stèle standard *(uniquement le dossier = stèle). La fourniture n'est pas comprise dans ce prix*	no	20,00%		TTC 680,00 € HT 566,67 €
Pose habillage en granit sous semelle *(La fourniture du granit n'est pas comprise dans ce tarif)*	no	20,00%		TTC 450,00 € HT 375,00 €
Pose ou scellement d'objet ou de plaque au cimetière	no	20,00%		TTC 120,00 € HT 100,00 €
Pose tombale simple (max 15 cm épaisseur) *-Réception marchandise en notre dépot* *-Stockage 15 Jours (temps de planification)* *-Ouverture de la palette* *- Vérification de l'état du monument* *- Manipulation du monument et mise sur camion à grue* *-Frais de mise en décharge de la palette* *- Livrais*	no	20,00%		TTC 700,00 € HT 583,33 €
Pose uniquement d'une semelle en granit sur une fausse case ou caveau	no	20,00%		TTC 550,00 € HT 458,33 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Reliquaire en pin (de 90 cm à 120cm) *Obligatoire si mise à l'ossuaire ou si conservation des ossements suite à une exhumation avec réduction de corps.*	no	20,00%		TTC 290,00 € HT 241,67 €
Réfection de tous les joints monument standard 1MX2M *Ils seront fait en fonction de la finition de votre monument. Exemple :* *Granit poli lisse = silicone* *Pierre = Ciment*	no	20,00%		TTC 240,00 € HT 200,00 €
Semelle Ciment (130x230 ou 140x240) *Fourniture et pose de semelle en ciment sur un caveau ou avec un simple lit de pose (pas de fondation/ fausse case prévu dans ce prix)*	no	20,00%		TTC 762,00 € HT 635,00 €
Semelle ciment (150X250) *Fourniture et pose d'une semelle ciment avec un simple lit de pose (ce prix ne comprend pas de fondation)*	no	20,00%		TTC 850,00 € HT 708,33 €
Semelle ciment avec chape ciment + cailloux *FOURNITURE ET POSE*	no	20,00%		TTC 984,00 € HT 820,00 €
Tampon de fermeture : Fourniture et pose (hors convoi) *(Fourniture et pose d'un tampon de fermeture en ciment hors convoi)*	no	20,00%		TTC 600,00 € HT 500,00 €
Volige en pin (reliquaire de 195 cm) *(pour rassembler plusieurs ossements ou reste mortuaire)*	no	20,00%		TTC 590,00 € HT 491,67 €
GRAVURE				
Gravure croix filet de 30 cm dorée à la feuille	no	20,00%		TTC 210,00 € HT 175,00 €
Gravure d'un croissant musulman fond taillé en v de 12 cm doré à la feuille d'or	no	20,00%		TTC 210,00 € HT 175,00 €
Gravure d'une étoile de david simple filet entrelacé de 12 cm à la feuille d'or	no	20,00%		TTC 210,00 € HT 175,00 €
Gravure main sur monument en granit bouchardée police Romane (antique) de 3 cm	no	20,00%		TTC 19,00 € HT 15,83 €
Police Anglaise/Gothique/ Chancelière gravure de 3 cm : DÉLAI 4 MOIS à partir de la réception de la photo monument, ou de la pose du monument	no	20,00%		TTC 23,00 € HT 19,17 €
Police Chancelière/Anglaise/Gotique gravure de 6 cm : DÉLAI 4 MOIS à partir de la réception de la photo monument, ou de la pose du monument	no	20,00%		TTC 39,00 € HT 32,50 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Police Romane (Antique) gravure 3 cm sur granit poli ou pierre/marbre/granito délai 4 MOIS à partir de la réception de la photo monument, ou de la pose du monument	no	20,00%		TTC 17,00 € HT 14,17 €
Police Romane (Antique) gravure 6 cm sur granit poli ou pierre/marbre/granito délai 4 MOIS à partir de la réception de la photo monument, ou de la pose du monument	no	20,00%		TTC 25,00 € HT 20,83 €
Rechampissage des gravures de 3 cm la lettre (possible que si granit propre et lettres creusées)	no	20,00%		TTC 8,00 € HT 6,67 €
Rechampissage des gravures de 6 cm la lettre (possible que si granit propre et lettres creusées)	no	20,00%		TTC 16,00 € HT 13,33 €
7B - Crémation				
Urne				
Plaque d'identification urne	o	20,00%		TTC 48,00 € HT 40,00 €
Urne Alter Granit au choix *Urne en granit* *granit au choix: Himalaya rose, Mass blue ou noir*	o	20,00%		TTC 230,00 € HT 191,67 €
Urne Aluminium Voltima *Aluminium* *Couleurs : Bleu, Rouge ou Gris - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 150,00 € HT 125,00 €
Urne Automne *Urne en laque noire motif feuilles rouge - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 203,00 € HT 169,17 €
Urne Bellissime *Urne en albâtre couleur verte - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 398,00 € HT 331,67 €
Urne Bohème Biodégradable *Couleurs : Vert, Bleu, Marron, Rose - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 270,00 € HT 225,00 €
Urne Céramique Galet *Céramique* *Couleurs : Bleu Ciel, Grenat, Blanc - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 474,00 € HT 395,00 €
Urne Dune Soluble *Soluble couleur blanche - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 190,00 € HT 158,33 €
Urne Esther Granit au choix *Granit : Himalaya, Rose, Mass blue, Gris ou Noir* *Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 230,00 € HT 191,67 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Urne Fiore *Urne en laiton noir avec motif doré fleurs - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 395,00 € HT 329,17 €
Urne Flower Aluminium *Urne en Aluminium - contenance de 3 litres. Motif fleurs couleur rose - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 255,00 € HT 212,50 €
Urne Laiton Scintille *Laiton or et couleur nacre Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 402,00 € HT 335,00 €
Urne Marine métal / Ref U3460 *Urne contenance 3,9L couleur bleue avec motif ancre marine hauteur 28cm diamètre 18 cm - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 110,00 € HT 91,67 €
Urne Mexus *Urne contenance 3 l En laiton couleur : Or et noir - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 310,00 € HT 258,33 €
Urne Mycène *Coffret en marbre gris Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 280,00 € HT 233,33 €
Urne Métal Malte *Urne Métal Malte Couleurs : Bleu, Rouge ou Gris - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 85,00 € HT 70,83 €
Urne Plastique Sitine - 1er prix *Urne Plastique Sitine Couleurs : Bleur foncé, Bordeau ou Vert - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 76,00 € HT 63,33 €
Urne Promesse Biodégradable *Motif : Mer, Michel-Ange - Couleur Blanche - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 270,00 € HT 225,00 €
Urne Rivera *Urne soluble matière soluble (exemple sel) couleur blanche - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
Urne Résille *Urne en métal couleur rouge motif fleur (rose) - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 149,00 € HT 124,17 €
Urne Seta Bianca *Urne en céramique couleur blanche - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 395,00 € HT 329,17 €

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Urne Spring Alu Customizable *Urne en aluminium Blanches avec feutres fournis - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 295,00 € HT 245,83 €
Urne Spring Aluminium *Urne Spring en aluminium motif floral - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 295,00 € HT 245,83 €
Urne Stille *Urne en pierre couleur beige - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 315,00 € HT 262,50 €
Urne Timor Bambou *Bambou Couleurs : Bambou/rouge, Bambou/vert, Bambou/neutre - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 130,00 € HT 108,33 €
Urne Tube Carton *Carton Motifs : Bougie, Mer, Colombes, Forêt, Nuit étoilée - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 90,00 € HT 75,00 €
Urne Ucelli laiton *Urne en laiton couleur bleu motif: oiseaux - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 395,00 € HT 329,17 €
Urne alliance *Urne en laque bleue motif: coeurs - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 197,00 € HT 164,17 €
Urne immersible et biodégradable *Urne en terre cuite de couleur marron avec reflet bleu*	o	20,00%		TTC 190,00 € HT 158,33 €
Urne ondée *Urne en matière soluble couleur marron*	o	20,00%		TTC 120,00 € HT 100,00 €
Urne révérance *Urne en bois couleur marrons existe en merisier ou teck - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 260,00 € HT 216,67 €
Urne végétal stabilisée *Urne contenance 3L végégal biodégradable - Plaque d'identification obligatoire*	o	20,00%		TTC 390,00 € HT 325,00 €
Travaux cimetière				

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Cavurne 80X80 cm intérieur *Fourniture et pose d'un cavurne avec tampon de fermeture. Le cavurne peut contenir 4 urnes. Il faudra prévoir éventuellement une semelle (voir règlement du cimetière) ainsi qu'un monument cinéraire. L'ouverture est comprise dans le prix UNIQUEMENT si l'inhumation de l'urne à lieu le jour de la construction. l'ouverture d'un cavurne pour inhumation est une prestation obligatoire*	no	20,00%		TTC 1 200,00 € HT 1 000,00 €
Creusement d'une niche dans le vide sanitaire pour inhumation d'urne * *Déplacement des marbriers, démarches autorisations de travaux en mairie.*	o	20,00%		TTC 190,00 € HT 158,33 €
Creusement pour inhumation d' urne en dessous du vide sanitaire* *soit à + d'1M*	o	20,00%		TTC 500,00 € HT 416,67 €
Ouverture d'un tampon de cavurne (sans monument/ sans dalle de granit) * *- Déplacement du marbrier* *- présence du marbrier pour l'inhumation* *- fermeture du cavurne* *OBLIGATOIRE uniquement si la famille choisit d'y déposer l'rune cinéraire*	o	20,00%		TTC 780,00 € HT 650,00 €
Ouverture/ Fermeture case columbarium par un MARBRIER* *- Déplacement du MARBRIER* *- Ouverture de la case de columbarium par le MARBRIER pour inhumation d'une urne.* *(pas d'assistance dans ce tarif, la famille donne l'urne directement au MARBRIER en tenue de chantier).*	o	20,00%		TTC 468,00 € HT 390,00 €
Ouverture/fermeture d'un monument standard pour une inhumation d'urne* *Ou dépose/repose d'un monument cinéraire. Creusement d'une niche si besoin.* *OBLIGATOIRE uniquement si la famille choisit d'y déposer l'rune cinéraire*	o	20,00%		TTC 690,00 € HT 575,00 €
Scellement d'urne avec frais de déplacement et d'attente du marbrier* *Sur un monument d'une surface plate polie en granit plat polie et en bon état.*	o	20,00%		TTC 290,00 € HT 241,67 €
VEHICULE FUNÉRAIRE				

Pompes Funèbres LIBERTA
36 rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine
Tél.01 86 23 06 87 - liberta.herblay@gmail.com
NAF 96.03Z - Présidente Caroline GAURIAT
RCS de Pontoise siret N° 913 865 697 00035
TVA FR64 913 865 697 - N° Orias 22005469

Dénomination	Prestation	TVA	Forfait	Prix unitaire
Récupération de l'urne et /ou des fleurs jusqu'à 4 compositions au crématorium Local et livraison dans un cimetière local avec un véhicule funéraire *PAS D'ASSISTANCE AU CIMETIÈRE DANS CE TRARIF POUR UN RECUEILLEMENT OU CÉRÉMONIE*	no	20,00%		TTC 350,00 € HT 291,67 €
PERSONNEL FUNÉRAIRE				
1 Agent funéraire pour dispersion des cendres au jardin du souvenir *- n'est pas compris ce prix: la récupération des cendres au crématorium mais uniquement l'acte de dispersion au jardin du souvenir du cimetière.* *- si vous souhaitez le jardin du souvenir du crématorium cette prestation n'a pas lieu d'être car c'est le crématorium qui effectue cette prestation et qui vous facturera avec leur tarif en vigueur.*	o	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €
1 Agent funéraire pour dépôt de l'urne en columbarium avec ouverture de la case de columbarium *PAS DE RÉCUPÉRATION DE FLEURS ET DE L 'URNE AU CRÉMATORIUM dans ce tarif. La famille récupère elle même l'urne et les fleurs au crématorium*	o	20,00%		TTC 350,00 € HT 291,67 €
1 Agent funéraire pour exhumation de l'urne en columbarium avec ouverture de la case de columbarium	no	20,00%		TTC 350,00 € HT 291,67 €
1 Agent funéraire pour inhumation d'urne *n'est pas compris dans ce tarif:* *-l'ouverture de la case* *- la récupération de l'urne et des fleurs du crématorium au cimetière)*	o	20,00%		TTC 250,00 € HT 208,33 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES AGENCES LIBERTA

SAS LIBERTA POMPES FUNÈBRES

RCS Pontoise 913 865 697 – TVA intracommunautaire : FR64 913 865 697 – ORIAS n° 22005469
SAS au capital de 1000€ - siège : 58 avenue Gabriel Péri, 95100 Argenteuil
Liberta 36 bis rue Jean Leclaire 95220 Herblay sur seine - habilitation n° 25-95-0185 (préfet du Val-d'Oise)
Fournitures et prestations funéraires – Travaux de cimetière – Marbrerie funéraire- mise à jour le 29/09/2026 à 10H51

TITRE I – DISPOSITIONS COMMUNES

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à l'ensemble des fournitures, prestations et travaux commandés à l'entreprise : pompes funèbres, démarches administratives, travaux de cimetière et marbrerie funéraire. Elles sont annexées au devis et au bon de commande ou figurent à leur dos, remises contre signature avant toute commande, affichées à la vue du public et tenues à disposition à tout moment.

Passer commande implique l'adhésion du client aux présentes, à l'exclusion des documents n'ayant qu'une valeur indicative (prospectus, catalogues). En cas de contradiction, les conditions particulières du devis et du bon de commande prévalent.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats conclus avec les clients consommateurs. Les prestations commandées à LIBERTA par un professionnel agissant pour les besoins de son activité, notamment par un autre opérateur funéraire, ou par une personne publique relèvent en outre de l'article 12 ter.

2. Dispositions juridiques applicables

Les relations entre le client et l'entreprise relèvent du code civil, du code de la consommation et de la réglementation funéraire, notamment les articles R. 2223-24 à R. 2223-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires et l'arrêté du 23 août 2010, l'un et l'autre modifiés.

L'inhumation et la crémation ont lieu 24 heures au moins et 14 jours calendaires au plus après le décès, sauf dérogation préfectorale (art. R. 2213-33 et R. 2213-35 du CGCT).

3. Documentation générale, tarifs et notice d'information

Les éléments identifiant l'entreprise, son représentant légal, son habilitation et les prestations couvertes, ses prix et conditions de vente constituent la « documentation générale » (art. 2 de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié) : elle est présentée à la vue de la clientèle, consultable par elle et publiée sur le site internet.

Les tarifs sont établis nets et TTC. Les prestations réglementairement obligatoires sont distinguées des autres par tout moyen approprié ; la documentation générale précise de manière claire et lisible celles qui ne sont obligatoires qu'en fonction des circonstances (art. R. 2223-29 du CGCT), notamment les soins de conservation et le cercueil hermétique à filtre épurateur.

Conformément à l'article R. 2223-24-1 du CGCT et à l'article 2-1 de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié, une notice d'information conforme au modèle réglementaire, exempte de tout élément d'identification de l'entreprise, est mise à disposition dans l'établissement, affichée visiblement depuis l'extérieur, publiée en page d'accueil du site internet.

4. Devis

Avant toute opération funéraire, un devis écrit, daté, détaillé et chiffré toutes taxes comprises, conforme au modèle réglementaire et établi selon les tarifs de l'entreprise, est remis gratuitement au client, sans engagement, conformément à l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires.

Tous les devis établis par LIBERTA sont gratuits, y compris les devis relatifs aux prestations de marbrerie et aux travaux de cimetière, qu'ils soient liés ou non à l'organisation des obsèques.

La notice d'information visée à l'article 3 est mise à la disposition du client dans les conditions prévues par la réglementation. Si des soins de conservation sont envisagés, l'information spécifique prévue à l'article R. 2213-2-2 du CGCT est délivrée dans les conditions réglementaires applicables.

Il est recommandé aux familles de consulter l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) afin de vérifier l'existence éventuelle d'un contrat d'assurance obsèques souscrit par le défunt avant son décès.

Les prix indiqués au devis sont valables pendant la durée de validité mentionnée sur le devis lui-même ; à défaut de mention, pendant trente jours à compter de son établissement. Les sommes versées ou avancées à des tiers sont traitées dans les conditions prévues à l'article 13 des présentes conditions générales.

Pour chaque fourniture ou prestation dont l'exécution est différée (gravure, plaque, emblème, monument, caveau, travaux de cimetière), la date ou le délai d'exécution et son point de départ sont indiqués sur la ligne correspondante du devis puis du bon de commande (art. L. 111-1, 3° du Code de la consommation). Lorsque l'exécution dépend d'un élément à fournir par le client, tel que le texte d'une gravure, le choix d'un modèle ou une autorisation administrative, le délai court à compter de la réception de cet élément.

Un devis peut être utilisé, même à l'insu de l'entreprise, comme support d'un contrat obsèques. Présenté pour exécution après l'expiration de sa validité, il est exécuté au tarif en vigueur au jour de l'exécution, pour des prestations analogues ou équivalentes.

Aucune fourniture ou prestation non prévue au devis initial ne peut être facturée sans accord écrit préalable du client. En cas de dépassement portant sur des prestations rendues obligatoires et non prévues à la date de signature du bon de commande, ou de prestations demandées en complément, un avenant au devis est rédigé et accepté par les deux parties, ou un nouveau devis est établi et soumis à l'acceptation du client ; dans ce cas, un nouveau bon de commande est établi puis signé. Il en va de même de toute autre modification ayant une incidence sur les prix, y compris à la baisse. Les devis successifs sont conservés ensemble dans le dossier. L'avenant, le devis et le bon de commande peuvent être signés sous forme électronique dans les conditions de l'article 6.3.

5. Bon de commande – Pièces et formalités

Lorsque le devis est accepté, un bon de commande est établi. Il reprend les mentions de l'article R. 2223-30 du CGCT : détail chiffré et montant total TTC, état civil du défunt et date du décès, dates, heures et lieux de la mise en bière, du service

funéraire et de l'inhumation ou de la crémation, identité, adresse et lien de parenté du client. Il ne peut être valablement signé que s'il comporte la totalité de ces éléments.

Lorsque le corps a été admis en chambre funéraire à la demande d'un tiers, la commande des autres prestations ne peut être acceptée qu'après remise par le client d'un document signé attestant qu'il a pris connaissance de la liste préfectorale des opérateurs habilités (art. R. 2223-88 du CGCT).

Le client remet uniquement les pièces exigées par la réglementation applicable aux formalités concernées. Il justifie notamment de son état civil et de son domicile lorsque cette justification est réglementairement requise, notamment pour la demande écrite de transport de corps avant mise en bière vers une chambre funéraire (art. R. 2213-8-1 du CGCT), pour la demande d'admission en chambre funéraire lorsqu'elle est présentée par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (art. R. 2223-76), ainsi que pour la demande de soins de conservation (art. R. 2213-2-2). Les justificatifs requis sont également recueillis, le cas échéant, pour la demande de crémation à défaut d'expression écrite des dernières volontés du défunt (art. R. 2213-34) et, avec la justification de la qualité en vertu de laquelle le demandeur agit, pour toute demande d'exhumation (art. R. 2213-40).

Aucune copie d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile n'est demandée ou conservée en dehors des cas où elle est nécessaire à l'accomplissement d'une formalité réglementaire ou à la justification de l'identité ou de la qualité du demandeur.

Les déclarations préalables et les pièces justificatives correspondantes sont conservées cinq ans lorsque l'article R. 2223-55-1 du CGCT l'impose ; les autres justificatifs ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de la formalité concernée.

La commande devient définitive dès la signature du bon de commande par le client, laquelle emporte acceptation des présentes conditions générales, sous réserve, le cas échéant, des dispositions légales relatives au droit de rétractation. Les sommes dues sont exigibles selon les modalités et échéances prévues à l'article 8 des présentes conditions générales.

Le bon de commande émane de l'entreprise, qui s'engage par son émission ; sa signature par le représentant de l'entreprise n'est requise que pour un contrat conclu hors établissement, où elle confirme l'engagement exprès des parties (art. L. 221-9 du Code de la consommation), et peut alors être apposée sous forme électronique dans les conditions de l'article 6.3.

Aucune opération funéraire n'est engagée avant l'établissement du devis et la signature du bon de commande.

6. Conclusion du contrat, signature électronique et droit de rétractation

6.1. Interdiction du démarchage funéraire

Conformément à l'article L. 2223-33 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des formules de financement d'obsèques, sont interdites les offres de services faites en prévision d'obsèques ou pendant un délai de deux mois à compter du décès en vue d'obtenir ou de faire obtenir, directement ou à titre d'intermédiaire, la commande de fournitures ou de prestations liées à un décès. Sont également interdites les démarches à domicile ainsi que les démarches effectuées dans le même but sur la voie publique ou dans un lieu ou édifice public ou ouvert au public.

LIBERTA ne pratique aucun démarchage contraire à ces dispositions. La dérogation applicable dans le seul cas d'un décès à domicile est précisée à l'article 6.2 ci-dessous.

6.2. Dérogation légale en cas de décès à domicile

Par dérogation à l'interdiction rappelée au 6.1, l'article L. 2223-33 du Code général des collectivités territoriales autorise, dans le seul cas d'un décès à domicile, les dimanches, jours fériés et aux heures de nuit, les démarches à domicile des personnels des entreprises funéraires habilitées lorsqu'elles sont sollicitées par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles.

Cette dérogation est strictement limitée à la commande des prestations de transport ou de dépôt du corps avant mise en bière et de soins de conservation à domicile. LIBERTA ne recueille aucune commande au domicile en dehors de ce cadre. Elle s'y rend à la demande du client, dont elle conserve la trace (appel, SMS ou courriel). Avant toute intervention, un devis et un bon de commande limités aux prestations pouvant légalement être commandées au domicile sont établis. Le bon de commande comporte l'accord et la signature de la personne qui passe commande. Le contrat conclu hors établissement est daté et signé par les parties dans les conditions prévues par le Code de la consommation. Un exemplaire est remis au client, accompagné des présentes conditions générales, des informations précontractuelles requises et du formulaire type de rétractation.

Le devis et le bon de commande relatifs aux autres prestations d'obsèques sont établis ultérieurement en agence ou, le cas échéant, à distance, dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour un contrat signé au domicile, LIBERTA ne demande ni ne reçoit aucun paiement, chèque même non encaissé, numéro de carte ou autorisation de prélèvement avant le huitième jour suivant la signature (art. L. 221-10 du Code de la consommation). Les modalités de règlement prévues à l'article 8 des présentes conditions générales s'appliquent sous réserve du respect de cette disposition.

6.3. Signature électronique

Le devis et le bon de commande sont signés sur papier ou sous forme électronique, au choix du client. La signature électronique consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte (art. 1367 du Code civil) ; l'écrit électronique a la même force probante que l'écrit papier dès lors que le signataire est dûment identifié et l'acte conservé dans des conditions garantissant son intégrité (art. 1366 du Code civil).

Un exemplaire signé et daté est remis sur support durable dès la signature, sans que le recours à ce procédé restreigne aucun moyen de preuve du client.

La signature électronique peut être recueillie dans les locaux de l'entreprise, en présence du client : le contrat n'est alors ni conclu à distance ni hors établissement et n'ouvre pas de droit de rétractation au seul titre de ces dispositions.

Le contrat est conclu en agence lorsqu'il est signé dans les locaux de LIBERTA en présence d'un représentant, sur papier ou électroniquement. Il est conclu hors établissement lorsqu'il est signé au domicile du client en présence d'un représentant. Il est conclu à distance dans tous les autres cas, notamment lorsque le client signe électroniquement ou renvoie un document signé, même si le devis a été préparé en agence.

Le lieu, la date et l'heure de la signature sont mentionnés sur le bon de commande.

6.4. Contrat conclu à distance

L'entreprise adresse au client, avant son engagement et sur support durable, la documentation générale, la notice d'information, le devis et les présentes conditions générales.

La commande est formalisée par l'acceptation et la signature du bon de commande par la personne qui passe commande. Le contrat est ensuite confirmé au client sur support durable.

Le client reconnaît explicitement son obligation de paiement lors de la validation de sa commande.

6.5. Droit de rétractation – existence et exercice

Dans les cas visés aux articles 6.2 et 6.4, lorsqu'un droit de rétractation est applicable, le client consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour l'exercer, sans avoir à motiver sa décision. Le délai court :

- à compter de la conclusion du contrat pour les contrats de prestation de services ;
- à compter de la réception du bien par le consommateur ou par un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens.

Le client notifie sa décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. Il peut utiliser le formulaire type figurant en annexe, sans y être tenu.

Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur dans les conditions prévues par le Code de la consommation, le délai de rétractation est prolongé conformément à l'article L. 221-20 du Code de la consommation.

En cas d'exercice du droit de rétractation, LIBERTA rembourse les sommes versées dans les conditions et délais prévus à l'article L. 221-24 du Code de la consommation, sous réserve notamment des sommes pouvant rester dues au titre d'une prestation dont l'exécution a commencé à la demande expresse du client conformément à l'article 6.6 ci-dessous.

6.6. Exécution avant l'expiration du délai de rétractation

Lorsque le client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant l'expiration du délai de rétractation, LIBERTA recueille sa demande expresse, par tout moyen pour un contrat conclu à distance et sur papier ou sur support durable pour un contrat conclu hors établissement.

Le client reconnaît qu'après l'exécution complète de la prestation par LIBERTA, dans les conditions prévues par la réglementation, il ne disposera plus du droit de rétractation concernant cette prestation.

Tant que la prestation n'a pas été pleinement exécutée, le client qui exerce son droit de rétractation après avoir expressément demandé le commencement de l'exécution reste redevable du montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, dans les conditions prévues à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Lorsque les conditions légales permettant de mettre à la charge du client les prestations exécutées ne sont pas réunies, aucune somme n'est due à ce titre.

6.7. Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas prévus à l'article L. 221-28 du Code de la consommation. Il ne peut notamment être exercé pour les biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés. Cette exclusion peut notamment concerner, lorsque les conditions légales sont réunies, certaines gravures, plaques, monuments, faire-part ou autres fournitures réalisées spécialement selon les choix ou spécifications du client.

Le droit de rétractation ne peut également être exercé pour une prestation de services pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation lorsque son exécution a commencé après la demande expresse du client et que celui-ci a reconnu qu'il perdrait son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée.

Un contrat conclu dans les locaux de LIBERTA, en présence du client, n'ouvre pas de droit de rétractation au seul titre des dispositions applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement.

7. Garanties légales

Les prestations de services de l'entreprise (organisation des obsèques, transport, soins de conservation, démarches administratives, cérémonie, travaux de cimetière) engagent sa responsabilité contractuelle de droit commun. Les biens vendus (cercueil, urne, housse, accessoires, plaques, emblèmes, articles funéraires, monuments, semelles, vases et ornements) bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés, dont les modalités de mise en œuvre figurent dans l'encadré ci-après.

Lorsque l'entreprise propose une garantie commerciale en sus des garanties légales, celle-ci fait l'objet d'un document distinct remis au client sur support durable, au plus tard à la délivrance du bien, précisant son contenu, ses modalités de mise en œuvre, son prix, sa durée, son étendue territoriale ainsi que le nom et les coordonnées du garant (art. L. 217-22 du Code de la consommation). Elle s'applique sans préjudice des garanties légales rappelées ci-dessus.

Le professionnel qui répond des garanties légales est la SAS LIBERTA POMPES FUNÈBRES. Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de l'établissement LIBERTA ayant établi le devis et le bon de commande figurent sur ces documents. Toute demande de mise en œuvre des garanties légales peut être adressée à ces coordonnées.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

8. Modalités de règlement

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, aucun paiement ni aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, ne peut être demandé ou reçu par LIBERTA avant le huitième jour suivant la signature (art. L. 221-10 du Code de la consommation). Les modalités de règlement prévues ci-dessous s'appliquent sous réserve du respect de cette disposition.

Sauf accord particulier préalablement accepté par écrit par la Direction ou la responsable du dossier de LIBERTA, l'intégralité du montant TTC figurant au bon de commande doit être réglée avant la date des obsèques. Les sommes versées avant l'exécution des prestations sont des acomptes : la commande est ferme. En cas d'annulation, l'article 9 s'applique.

Le client peut demander le règlement de tout ou partie des frais d'obsèques par prélèvement sur les comptes de paiement du défunt, dans les conditions de l'article L. 312-1-4 du Code monétaire et financier, dans la limite du solde créditeur et du plafond réglementaire applicable.

Lorsqu'un règlement de tout ou partie de la commande est attendu d'une banque au titre d'un prélèvement sur le compte du défunt, d'un contrat obsèques, d'un assureur, d'un organisme de prévoyance, d'un notaire ou de tout autre organisme payeur accepté par LIBERTA, cette modalité de règlement doit être acceptée par écrit par la Direction ou la responsable du dossier.

À défaut de confirmation écrite de la prise en charge avant les obsèques, les sommes concernées restent dues par le client avant les obsèques, **sous réserve, pour un contrat signé au domicile, de l'interdiction prévue à l'article L. 221-10 du Code de la consommation**, sauf accord écrit contraire de la Direction ou de la responsable du dossier.

Toute somme non prise en charge ou non effectivement réglée par le tiers payeur demeure à la charge du client.

Toute facilité de paiement, échéancier, report d'échéance ou autre dérogation au paiement intégral avant les obsèques doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la Direction ou de la responsable du dossier de LIBERTA.

Une note détaillée est délivrée au client conformément à la réglementation applicable.

Toute somme demeurant exceptionnellement impayée à son échéance porte, après mise en demeure infructueuse, intérêts au taux légal conformément aux articles 1231-6 et 1344-1 du Code civil ; les sommes dues par l'entreprise au client portent intérêts dans les mêmes conditions.

9. Annulation et résolution de la commande

9.1. Annulation à l'initiative du client. Avant l'exécution, le client peut annuler sa commande par écrit : lettre recommandée avec avis de réception, remise en main propre contre décharge ou tout autre écrit sur support durable établissant la date de la notification. Demeurent dus les prestations déjà exécutées ou livrées, les frais engagés et non récupérables auprès des tiers ou fournisseurs, les sommes déjà versées à des tiers pour son compte et les fournitures personnalisées dont la fabrication a été engagée. L'entreprise communique les justificatifs sur demande et restitue le surplus dans les 14 jours.

9.2. Résolution pour inexécution. Le client peut à tout moment, y compris après le début de l'exécution, demander la résolution du contrat en cas d'inexécution par l'entreprise, dans les conditions des articles 1217 et s. du code civil et L. 216-6 et s. du code de la consommation. L'entreprise rembourse alors la totalité des sommes versées dans les 14 jours, sans préjudice de l'indemnisation du préjudice subi.

9.3. Renonciation de l'entreprise. Si l'entreprise renonce elle-même à exécuter la commande hors cas de force majeure ou fait obstacle à son exécution pour un motif qui lui est imputable, elle rembourse l'intégralité des sommes versées dans les 14 jours, sans préjudice, le cas échéant, de l'indemnisation du préjudice subi par le client.

10. Données à caractère personnel

Le responsable du traitement est l'entreprise, dont les coordonnées figurent au devis et au bon de commande. Les données sont traitées pour l'établissement du devis, l'exécution du contrat et les formalités liées au décès (art. 6.1.b du RGPD) ainsi que pour les obligations légales, comptables et fiscales de l'entreprise (art. 6.1.c) : aucun consentement n'est requis à ce titre. Seules les données nécessaires sont demandées (principe de minimisation) : copie d'une pièce d'identité seulement dans les cas prévus à l'article 5, coordonnées bancaires seulement pour un prélèvement ou un remboursement. La publication en ligne d'un avis de décès, lorsqu'elle est commandée, repose sur le consentement du client (annexe 1).

Les données ne sont cédées à aucun tiers à des fins commerciales, ne donnent lieu à aucune prospection et ne font l'objet d'aucune décision automatisée. Elles sont destinées au personnel habilité, aux sous-traitants et aux administrations, organismes et intervenants concourant aux obsèques, sans transfert hors de l'Union européenne.

Leur fourniture est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat : à défaut, la commande ne peut être prise en charge. Elles sont conservées pendant la relation contractuelle, puis pendant les durées légales, notamment dix ans pour les pièces comptables.

Le client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, dans les limites prévues par le RGPD, l'effacement ne jouant pas sur les données dont la conservation est légalement obligatoire, et du droit de définir des directives sur le sort de ses données après son décès.

Ces droits s'exercent auprès de LIBERTA, aux coordonnées postales ou électroniques de l'établissement figurant sur le devis ou le bon de commande. Une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL.

Le RGPD ne s'applique pas aux données des personnes décédées, régies par les dispositions applicables de la loi du 6 janvier 1978. Le client qui communique les coordonnées de proches ou d'intervenants les informe de cette transmission ; ils peuvent obtenir auprès de LIBERTA les informations prévues à l'article 14 du RGPD.

Le détail des traitements, des durées de conservation et des modalités d'exercice des droits figure dans la notice d'information sur les données personnelles reproduite en annexe 1 des présentes conditions générales et portée à la connaissance du client conformément aux exigences d'information prévues par le RGPD.

11. Réclamation – Médiation

Toute réclamation est adressée par écrit à SAS LIBERTA POMPES FUNÈBRES – Direction / Réclamations, 58 avenue Gabriel Péri, 95100 Argenteuil – 01 86 23 06 86 – contact.direction.pf@gmail.com, ou à l'adresse électronique de l'agence ayant traité le dossier telle qu'elle figure sur le devis, le bon de commande ou la facture. Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'un traitement dans les délais applicables.

À défaut de réponse satisfaisante, le client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'entreprise (art. L. 612-1 et s. c. consom.) : La Médiation du Commerce Coopératif et Associé – FCA, 77 rue de Lourmel, 75015 Paris – servicemediation@mcca-mediation.fr – www.mcca-mediation.fr/votre-reclamation, où figurent la charte de la médiation et les pièces à fournir.

La saisine n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant la réclamation écrite préalable, et si le litige n'est pas ou n'a pas été examiné par un médiateur, une autre instance ou un tribunal. Ces coordonnées figurent également sur le site internet de l'entreprise et sur les bons de commande (art. R. 616-1). Le recours à la médiation est facultatif et ne prive le client d'aucune voie de recours juridictionnelle. Les litiges portant sur un contrat obsèques relèvent de l'article 27.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Le client consommateur peut saisir, à son choix, l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile ou celle du lieu où il demeurait lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (art. R. 631-3 du code de la consommation) ; les parties peuvent rechercher au préalable une solution amiable. Aucune stipulation des présentes ne peut supprimer ou réduire les droits que le client tient de la loi, notamment son droit à réparation en cas de manquement de l'entreprise. Si une stipulation était déclarée non écrite, les autres conserveraient leur plein effet.

12 bis. Démarchage téléphonique

Conformément aux dispositions du code de la consommation applicables depuis le 11 août 2026, LIBERTA ne réalise pas de prospection commerciale téléphonique auprès d'un consommateur sans son consentement préalable lorsque celui-ci est requis par la loi. La simple communication d'un numéro de téléphone ne vaut pas, à elle seule, consentement à la prospection. Lorsqu'un consentement est recueilli, LIBERTA conserve les éléments permettant d'en établir la preuve et le consommateur peut le retirer selon les modalités qui lui ont été communiquées. Les appels nécessaires à l'exécution ou au suivi d'un contrat en cours demeurent possibles dans les conditions prévues par la réglementation.

12 ter. Clients professionnels et personnes publiques

Pour un autre opérateur funéraire, un établissement de santé ou médico-social ou une commune, les dispositions propres aux consommateurs (rétractation, annexes 2 et 3, médiation, choix du tribunal) ne s'appliquent pas ; la garantie des vices cachés et les garanties de la construction demeurent. Les factures sont payables à 30 jours. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités au taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (code de commerce). Pour une personne publique, les délais et intérêts moratoires de la commande publique s'appliquent et la facture est transmise sous forme électronique.

TITRE II – FOURNITURES ET PRESTATIONS DE POMPES FUNÈBRES

13. Prestations obligatoires, prestations libres et intervention de tiers

Le devis distingue les fournitures et prestations réglementairement obligatoires, y compris celles qui le deviennent selon les circonstances, le mode de transport ou les causes du décès, de celles que le client demeure libre d'accepter ou de refuser.

Les prestations repérées par le signe (*) sont réalisées en sous-traitance conformément aux mentions portées sur le devis et à l'habilitation de LIBERTA. Conformément à l'article R. 2223-27 du Code général des collectivités territoriales, le devis indique, le cas échéant, l'entreprise ou le service tiers chargé de l'ouverture et de la fermeture du monument funéraire ainsi que du creusement et du comblement de la fosse. Lorsque LIBERTA fait appel à une entreprise tierce expressément désignée par le client, le devis précise le nom et la qualité de cette entreprise ainsi que le prix des prestations et fournitures qu'elle assure pour le montant net facturé et, le cas échéant, les honoraires correspondant à la représentation du client auprès de cette entreprise. Les sommes versées à des tiers en rémunération de prestations assurées par eux ainsi que les taxes et redevances sont distinguées des fournitures et services de LIBERTA dans les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque LIBERTA assure la représentation du client auprès d'une administration, d'un organisme cultuel ou d'un autre organisme, le devis fait apparaître les honoraires correspondants ainsi que les sommes demandées par ces organismes et avancées pour le compte du client, conformément à la réglementation applicable. Lorsque LIBERTA est expressément chargée par le client d'avancer, en son nom et pour son compte, une somme due à un tiers, la signature du bon de commande vaut mandat à cet effet. Les sommes ainsi avancées sont refacturées pour leur montant exact, sans majoration ; elles sont distinguées des fournitures et services propres de LIBERTA et les justificatifs correspondants sont tenus à la disposition du client ou lui sont remis conformément à la réglementation applicable.

Lorsqu'un montant dû à un tiers ne peut être exactement déterminé lors de l'établissement du devis, un montant prévisionnel, signalé comme tel, peut être indiqué. Dès que le montant définitif est connu, et avant la facturation, un nouveau devis et un nouveau bon de commande sont établis et signés.

14. Exécution des prestations – Intervention de tiers

Les prestations sont mises en œuvre conformément au devis, au bon de commande et aux présentes CGV. Les dates et horaires sont arrêtés en fonction des autorisations administratives et des disponibilités des cimetières, crématoriums, chambres funéraires, lieux de culte et tiers intervenants ; l'entreprise informe le client sans délai de toute modification.

L'entreprise est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle ; les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat sont communiquées sur demande (art. R. 111-2, 9° du code de la consommation).

L'entreprise répond de la bonne exécution des prestations qu'elle s'est engagée à fournir. Lorsqu'elle confie une prestation relevant de son engagement à un sous-traitant ou à un tiers qu'elle a choisi, elle en demeure responsable envers le client dans les conditions du droit commun. Lorsque l'intervention d'un tiers est imposée par la loi ou l'administration, ou que ce tiers a été expressément choisi par le client, l'entreprise n'est pas responsable des fautes propres de ce tiers. Pour un contrat conclu à distance, LIBERTA répond de plein droit de la bonne exécution du contrat, y compris par les prestataires qu'elle a choisis ; elle ne s'en exonère qu'en prouvant que l'inexécution est imputable au client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à la force majeure (art. L. 221-15 du code de la consommation). L'entreprise demeure responsable de ses propres obligations d'information, de conseil et de coordination, et informe le client de toute difficulté sans délai.

15. Véhicules funéraires

Le corbillard est destiné au transport du défunt ainsi que du personnel nécessaire à l'exécution du convoi funéraire. Pour des raisons d'organisation, de sécurité et de bon déroulement du convoi, les membres de la famille et les autres personnes accompagnant le défunt ne sont pas admis à bord du corbillard. Toute dérogation à cette règle demeure exceptionnelle et doit faire l'objet d'un accord préalable exprès de la direction, sous réserve de la configuration du véhicule, du nombre de places disponibles et des conditions d'assurance applicables. Lorsque la famille souhaite disposer d'un véhicule pour accompagner le convoi, un véhicule de suite peut être proposé ; son prix figure alors au devis et au bon de commande.

16. Cercueils, urnes et dispositions préalables à la mise en bière

Les prestations obligatoires comprennent le cercueil, sa plaque d'identité, sa cuvette étanche et quatre poignées. Est obligatoire selon les circonstances, lorsque la réglementation l'exige en raison de la présence d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile, l'explantation de celle-ci si le défunt en était porteur avant la mise en bière. Les cercueils fournis sont conformes aux normes de résistance, d'étanchéité, de biodégradabilité (inhumation) ou de combustibilité (crémation). La réglementation impose la biodégradabilité sans fixer de durée déterminée : selon les conditions d'inhumation (humidité, nature et densité du sol, développement bactérien, présence de gaz), la dégradation peut être plus rapide. Cette information est donnée à titre d'avertissement, sans préjudice des garanties légales rappelées à l'article 7, dont le client conserve le bénéfice.

Prothèses fonctionnant au moyen d'une pile. Lorsqu'une personne décédée est porteuse d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile dont le retrait est requis par la réglementation, celle-ci doit être explantée avant la mise en bière par un médecin ou un thanatopracteur, qui atteste de sa récupération. Certaines prothèses expressément prévues par la réglementation sont dispensées de cette obligation d'explantation (art. R. 2213-15 du Code général des collectivités territoriales).

17. Travaux de cimetière nécessaires à l'inhumation

Lorsque l'inhumation est retenue, les opérations d'inhumation sont des prestations réglementairement obligatoires : la mise à disposition du personnel, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau. Elles figurent à ce titre en colonne « obligatoire » du devis et sont exécutées dans le cadre du convoi.

En revanche, ne sont pas obligatoires et demeurent au libre choix du client la fourniture d'un caveau, le démontage et le remontage d'un monument, le portage du cercueil, l'exhumation et la réduction de corps, ainsi que tout autre travail de marbrerie. Ces prestations figurent en colonne « non obligatoire » du devis. Toutefois, le démontage puis le remontage d'un monument peuvent devenir techniquement nécessaires afin de permettre la réalisation du creusement et de l'inhumation. Cette nécessité peut notamment résulter des dimensions du cercueil, lorsque celles-ci ne permettent pas son passage dans l'ouverture existante, de la conception ou de la configuration du monument ou de la sépulture, ou encore de la nécessité d'effectuer un creusement à une profondeur supérieure à une place, soit 1,50 m.

Dans ces situations, le démontage et le remontage du monument ne sont réalisés qu'après accord du client dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes conditions générales. Lorsque cette nécessité n'était pas connue lors de l'établissement du devis et entraîne une modification du prix initialement convenu, le client en est informé avant l'exécution de la prestation supplémentaire. La modification fait l'objet d'un avenant au devis accepté et signé par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ou d'un nouveau devis accepté par celle-ci. Lorsqu'un nouveau devis est établi, un nouveau bon de commande est également établi et signé conformément à la réglementation applicable.

Un échange téléphonique, un SMS ou un courrier électronique peut permettre d'informer rapidement le client de la difficulté rencontrée, mais ne se substitue pas, lorsqu'une modification du prix ou de la commande est nécessaire, à la formalisation prévue ci-dessus. Les travaux de cimetière commandés dans le cadre des obsèques sont exécutés aux dates fixées par le convoi et sont soumis aux conditions de règlement prévues à l'article 8 ; ils sont donc compris dans le montant TTC devant être intégralement réglé avant les obsèques, sauf accord écrit contraire de la Direction ou de la responsable du dossier. Lorsqu'ils comportent la construction d'un caveau, les articles 19 à 22 leur sont applicables, notamment en matière d'étanchéité, de présence d'eau, de réception et de garanties de la construction.

TITRE III – MARBRERIE FUNÉRAIRE ET TRAVAUX COMMANDÉS HORS OBSÈQUES

18. Conditions préalables et délai d'exécution

Le présent article concerne les fournitures et travaux de marbrerie commandés indépendamment d'obsèques en cours : monument, caveau construit en prévision, semelle, gravure additionnelle, restauration, remise en état et entretien de sépulture. Leur exécution est soumise aux autorisations nécessaires et au respect du règlement du cimetière. Le client déclare disposer des droits nécessaires sur la concession et fournit les justificatifs demandés. Ces commandes ne sont pas conclues au domicile du client : elles le sont en agence ou à distance.

LIBERTA exécute la commande à la date ou dans le délai indiqué sur le bon de commande, conformément aux articles L. 111-1 et L. 216-1 du Code de la consommation. Le délai peut être suspendu pendant la durée d'un empêchement rendant temporairement les travaux impossibles, notamment en cas de conditions climatiques incompatibles avec leur bonne exécution (gel, fortes pluies, sécheresse), d'attente d'une autorisation administrative, d'une restriction ou fermeture du cimetière ou d'une impossibilité temporaire d'accès à la concession. LIBERTA informe le client de la cause du retard, de sa durée prévisible et de la nouvelle date ou du nouveau délai d'exécution. Cette suspension ne prive le client d'aucun des droits

prévus par l'article L. 216-6 du Code de la consommation. En cas de dépassement du délai convenu, le client bénéficie des droits prévus par l'article L. 216-6 du Code de la consommation, notamment de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions prévues par cet article. Les sommes éventuellement dues au client à la suite de la résolution sont remboursées dans le délai légal.

19. Travaux de cimetière, caveaux et sujétions non prévisibles

Les travaux de cimetière sont chiffrés selon les informations disponibles lors de l'établissement du devis : nature et état apparent de la sépulture, dimensions, nombre de places disponibles et informations communiquées par le client ou obtenues auprès de la commune.

Présence d'eau dans les caveaux

Un caveau funéraire n'est pas conçu pour garantir une étanchéité permanente. La présence ou l'infiltration d'eau peut notamment résulter des précipitations, du ruissellement, des eaux souterraines, de la nature du sol, de la condensation ou des mouvements de terrain. La présence d'eau ne constitue donc pas, à elle seule, la preuve d'un défaut de conception ou de réalisation. Lorsqu'un pompage est nécessaire, celui-ci permet uniquement d'évacuer l'eau présente au moment de l'intervention et ne garantit pas l'absence de nouvelles infiltrations. LIBERTA réalise les travaux conformément aux règles de l'art. Ces dispositions sont sans préjudice des garanties légales et de la responsabilité de l'entreprise en cas de défaut ou de manquement qui lui serait imputable.

Travaux supplémentaires imprévus

Lorsqu'une difficulté non apparente ou raisonnablement imprévisible est découverte pendant les travaux et nécessite une prestation supplémentaire, LIBERTA en informe le client. Si cette prestation entraîne un supplément de prix, sa nature et son coût sont communiqués au client avant sa réalisation. La modification fait l'objet d'un avenant au devis accepté et signé par le client ou d'un nouveau devis accepté par celui-ci. Lorsqu'un nouveau devis est établi, un nouveau bon de commande est également établi et signé conformément à la réglementation applicable. Les SMS, courriels ou échanges téléphoniques peuvent être utilisés pour informer rapidement le client, mais ne remplacent pas les formalités nécessaires à la modification du devis et de la commande. Si les travaux supplémentaires indispensables ne peuvent être autorisés à temps, LIBERTA peut suspendre l'intervention et prendre les seules mesures conservatoires ou de sécurité nécessaires. Le retard ou le report de l'inhumation qui en résulte ne peut être imputé à LIBERTA, sauf manquement de sa part.

20. Réception et transfert des risques

La réception est l'acte par lequel le client déclare accepter l'ouvrage, avec ou sans réserve ; elle est prononcée contradictoirement et constatée par écrit (art. 1792-6 du code civil). À défaut d'écrit, elle peut résulter de la volonté non équivoque du client d'accepter l'ouvrage achevé, notamment de l'utilisation de la sépulture. Le paiement du solde exigé avant la pose (article 23) ne vaut pas réception. La réception fait courir les garanties de parfait achèvement, biennale et décennale. Jusqu'à la réception, l'ouvrage demeure aux risques de l'entreprise ; le risque de perte ou d'endommagement est ensuite transféré au client.

21. Garanties de la construction

La construction d'un caveau constitue un ouvrage au sens de l'article 1792 du Code civil (Cass. 3e civ., 17 décembre 2003). L'entreprise en répond, pendant dix ans à compter de la réception, des dommages qui compromettent sa solidité ou le rendent impropre à sa destination, sauf cause étrangère. La seule fourniture ou pose d'un monument, hors construction d'un caveau, relève du contrat d'entreprise et du droit commun, sauf lorsque le désordre relève des garanties légales applicables à l'ouvrage réalisé dans le cadre de la même opération. L'attestation d'assurance décennale, conforme aux dispositions réglementaires applicables et mentionnant notamment les coordonnées de l'assureur ainsi que la couverture géographique du contrat, est jointe aux devis et factures portant sur des travaux soumis à l'assurance obligatoire. Pour les autres fournitures et prestations, elle est communiquée sur simple demande. Le client, maître de l'ouvrage, est invité, lorsque la réglementation l'exige, à se rapprocher de son assureur concernant la souscription d'une assurance dommages-ouvrage.

Interventions ultérieures de tiers. Après réalisation du caveau, toute intervention effectuée par une entreprise ou un tiers sur celui-ci ou à proximité de celui-ci est susceptible d'avoir une incidence sur l'ouvrage. Sont notamment concernées la pose, la dépose, le remplacement ou la modification d'un monument funéraire, les travaux de terrassement, de creusement, d'ouverture ou de fermeture de sépulture, ainsi que les travaux réalisés sur les concessions voisines.

En cas de désordre constaté postérieurement à l'intervention d'un tiers sur le caveau ou à proximité de celui-ci, l'origine du dommage pourra faire l'objet de vérifications ou d'une expertise afin de déterminer s'il est imputable aux travaux initialement réalisés par l'entreprise, à une intervention ultérieure, aux travaux réalisés sur une concession voisine ou à toute autre cause. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des dommages dont il est établi qu'ils résultent d'une intervention ultérieure qui ne lui est pas imputable, sans préjudice des garanties légales auxquelles elle demeure tenue au titre de ses propres travaux.

La garantie de bon fonctionnement couvre, pendant deux ans au moins après la réception, les éléments d'équipement dissociables relevant de cette garantie. La garantie de parfait achèvement couvre, pendant un an à compter de la réception, les désordres signalés lors de la réception au moyen de réserves ou notifiés par écrit postérieurement dans les conditions prévues par la réglementation ; elle ne couvre pas les effets de l'usure normale.

22. Mise en garde relative aux matériaux et monuments funéraires

22.1. Caractéristiques et variations naturelles des matériaux

Le granit, le marbre et, plus généralement, les pierres naturelles sont des matériaux issus de blocs extraits en carrière. Chaque bloc et chaque tranche présentent des caractéristiques qui leur sont propres. Deux monuments réalisés dans une même référence de matériau peuvent ainsi présenter des différences de teinte, de grain, de cristallisation, de veinage, de texture ou de répartition des motifs naturels. Les échantillons et monuments d'exposition permettent d'identifier la provenance, la référence et l'aspect général du matériau, mais ne constituent pas la reproduction exacte du monument qui sera livré. Des caractéristiques propres à la roche, telles que veines cristallines, trous de vers, géodes, flammes, concentrations minérales, oxyde de fer, pyrite, micas, taches dites « crapauds », nuances, variations de grain ou autres particularités naturelles peuvent être présentes. La découpe des éléments composant le monument est réalisée dans les blocs ou tranches disponibles. L'entreprise ne peut, sauf engagement exprès figurant au bon de commande, garantir la position exacte d'une veine, d'une nuance, d'un motif, d'une concentration minérale ou de toute autre particularité naturelle sur une partie déterminée du monument. La famille ne peut donc exiger que le veinage ou les particularités naturelles apparaissent à un emplacement identique à celui observé sur un échantillon, une photographie ou un monument présenté à titre d'exemple. Ces variations et

particularités inhérentes à la pierre naturelle ne constituent pas, à elles seules, un défaut de conformité dès lors que le matériau fourni correspond à la référence, à la nature et aux caractéristiques essentielles convenues lors de la commande.

22.2. Choix sur échantillon, photographie, catalogue ou support numérique

Lorsque le choix est effectué à partir d'un échantillon physique, d'une photographie, d'un catalogue ou d'une représentation affichée sur un ordinateur, un téléviseur, une tablette ou tout autre support numérique, cette présentation permet d'apprécier l'aspect général du matériau mais ne constitue pas une représentation contractuellement identique du monument qui sera effectivement fourni. La perception des couleurs et des nuances peut notamment varier selon la prise de vue, l'éclairage, l'impression, les réglages, la luminosité et les caractéristiques de l'écran utilisé. La pierre naturelle présente par ailleurs des variations propres d'un bloc ou d'une tranche à l'autre. Avant la commande, LIBERTA informe le client que le matériau livré peut différer de l'échantillon ou de l'image présentés (teinte, grain, veinage, particularités naturelles). Le client accepte cet écart par une mention distincte du bon de commande, qu'il coche et signe (art. L. 217-5 III du code de la consommation).

22.3. Vieillissement, microfissures et évolution de l'aspect

Les monuments funéraires sont installés en extérieur et demeurent exposés en permanence aux conditions climatiques et environnementales. Leur aspect peut évoluer au cours du temps. Selon la nature du matériau et son environnement peuvent notamment apparaître ou évoluer des variations de teinte, une modification du brillant ou du poli, des nuances liées à l'humidité ou à la condensation, des phénomènes d'oxydation, des traces de rouille, du salpêtre, des taches, des altérations de dorure ainsi que certaines terrasses ou microfissures inhérentes à la nature et au vieillissement du matériau.

La présence d'une microfissure ou d'une modification d'aspect ne constitue donc pas nécessairement, à elle seule, un défaut du monument. En cas de désordre, son origine, sa nature et ses conséquences doivent être appréciées afin de déterminer s'il s'agit d'une caractéristique ou d'une évolution naturelle du matériau, d'une cause extérieure ou d'un défaut imputable à la fourniture ou à la pose.

22.4. Entretien des monuments

Afin de préserver autant que possible l'aspect du monument, LIBERTA recommande un nettoyage à l'eau claire, à l'aide d'un matériel non abrasif. L'utilisation de produits chimiques, acides, anticalcaires, décapants, solvants, eau de Javel, produits abrasifs ou de tout autre produit non spécifiquement adapté à la pierre concernée est déconseillée. Certains produits sont susceptibles d'altérer le poli, la teinte, les joints, les inscriptions, les dorures, les ornements ou certains traitements de surface. Les dégradations dont il est établi qu'elles résultent de l'utilisation d'un produit ou d'un procédé d'entretien inadapté ne sont pas imputables à l'entreprise.

22.5. Intervention ultérieure d'un autre professionnel ou d'un tiers

Après la pose du monument, celui-ci peut être amené à être déposé, ouvert, déplacé, manipulé ou reposé notamment à l'occasion d'une nouvelle inhumation, d'une exhumation ou de travaux effectués sur la sépulture. Lorsque ces opérations sont réalisées par un autre marbrier, une autre entreprise ou un tiers, LIBERTA ne maîtrise ni les conditions de manipulation du monument ni les techniques employées pour sa dépose et sa repose. De même, des travaux réalisés sur une concession voisine peuvent, selon leur nature et les caractéristiques du terrain, avoir une incidence sur les ouvrages environnants. En cas de fissure, casse, déplacement, affaissement ou autre désordre constaté après l'intervention d'un tiers sur le monument, la concession ou une concession voisine, l'origine du dommage pourra faire l'objet de vérifications ou d'une expertise afin d'en déterminer la cause. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des dommages dont il est établi qu'ils résultent d'une intervention, d'une manipulation ou de travaux ultérieurs qui ne lui sont pas imputables.

22.6. Granits noirs à grain très fin

Certains granits noirs à grain très fin ou présentant un aspect noir particulièrement uniforme peuvent faire l'objet de procédés ou traitements destinés à modifier, renforcer ou uniformiser leur aspect de surface. Selon la provenance du matériau, sa composition, son traitement, son exposition et son vieillissement, leur apparence peut évoluer avec le temps.

LIBERTA attire particulièrement l'attention du client sur le fait que certains de ces matériaux peuvent présenter une évolution de teinte, une perte d'uniformité, des nuances, des taches, des marques ou d'autres modifications d'aspect au cours du temps. Pour cette raison, LIBERTA peut déconseiller le choix de certaines références lorsque leur provenance, leurs caractéristiques ou les traitements appliqués sont susceptibles d'entraîner une évolution de leur aspect.

Lorsque le client choisit néanmoins une référence faisant l'objet d'une mise en garde particulière ou accepte une caractéristique s'écartant de l'échantillon ou du modèle présenté, cette information et son consentement exprès et séparé sont recueillis sur le bon de commande ou sur un document contractuel distinct.

22.7. Garanties

Les dispositions du présent article ont pour objet d'informer le client des caractéristiques propres aux matériaux naturels, de leur évolution possible, de leurs conditions d'entretien et des conséquences éventuelles d'interventions ultérieures. Elles ne font pas obstacle aux garanties légales applicables rappelées aux articles 7 et 21. L'entreprise demeure responsable des défauts et dommages qui lui sont imputables, notamment lorsqu'ils résultent d'un manquement à ses obligations contractuelles ou aux règles de l'art.

23. Acompte et règlement – Marbrerie hors préparation des obsèques

Le présent article concerne exclusivement les travaux de marbrerie commandés indépendamment de l'organisation des obsèques. Sauf conditions particulières indiquées au devis ou au bon de commande, un acompte de 50 % du montant total est exigible à la commande. Le solde de 50 % est exigible avant la pose du monument au cimetière. La pose intervient après règlement intégral des sommes exigibles. La date prévue de pose ou le délai global d'exécution est indiqué sur le devis ou le bon de commande. Ce délai court à compter de la commande ou, lorsque l'exécution nécessite préalablement la remise par le client d'informations, documents, autorisations ou choix indispensables, à compter de leur réception par LIBERTA.

Lorsque l'exécution est temporairement empêchée ou retardée pour l'un des motifs prévus à l'article 18 des présentes CGV, le client en est informé dans les meilleurs délais et les dispositions de cet article sont applicables.

Lorsque certaines prestations accessoires, notamment une gravure, une inscription ou une dorure, doivent être réalisées après la pose du monument, leur délai d'exécution et leurs modalités de règlement sont précisés au devis ou au bon de commande. Les présentes modalités de paiement sont sans préjudice des garanties légales applicables et des droits du client en cas de défaut de conformité, de malfaçon ou de dommage imputable à LIBERTA.

Lorsque les travaux de cimetière ou de marbrerie sont commandés dans le cadre de la préparation et de l'organisation des obsèques, les modalités de règlement prévues à l'article 8 sont applicables.

24. Distribution des contrats obsèques

Les contrats obsèques proposés par l'entreprise sont des contrats d'assurance sur la vie dont les prestations sont affectées au règlement de frais d'obsèques. Ils sont distribués par UDIFE ASSURANCES – ASSISTANCE FUNÉRAIRE, SAS au capital de 40 000 €, RCS Saint-Malo 432 972 495, ZA de Beauséjour, 22490 Pleslin-Trigavou, courtier immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 027 964. L'entreprise intervient à ce titre en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 22005469, également indiqué en en-tête des présentes conditions générales, et est soumise, comme le courtier, au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Avant toute souscription, l'entreprise informe le client de l'existence éventuelle de liens financiers, directs ou indirects, entre elle-même, la société qui la contrôle ou le courtier, et une entreprise d'assurance, ainsi que de toute participation atteignant 10 % des droits de vote ou du capital au sens de l'article R. 521-1 du Code des assurances. Ces informations figurent au document d'information et aux mentions légales du site internet. La rémunération de l'entreprise au titre de la distribution consiste en une commission incluse dans la prime (art. L. 521-2 du Code des assurances). L'entreprise recueille les exigences et les besoins du client, lui remet le document d'information normalisé et les conditions générales de l'assureur, et lui précise les raisons qui motivent le conseil délivré. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier travaille est communiqué sur demande et figure aux mentions légales du site.

25. Contenu, exécution et modification du contrat obsèques

Lorsque le contrat prévoit des prestations d'obsèques à l'avance, leur contenu détaillé et personnalisé est défini et annexé au contrat sous la forme d'un devis ; à défaut, la clause est réputée non écrite (art. L. 2223-34-1 du CGCT).

Le souscripteur conserve, sa vie durant, la faculté de modifier la nature des obsèques, le mode de sépulture, le contenu des prestations et fournitures funéraires, l'opérateur habilité désigné pour exécuter les obsèques et, le cas échéant, le mandataire chargé de veiller à la bonne exécution de ses volontés, dans les conditions prévues à l'article L. 2223-35-1 du CGCT. Les modifications portant sur les prestations prévues donnent lieu, lorsque nécessaire, à l'établissement d'un nouveau devis.

Le contrat précise les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers et fait l'objet d'une information annuelle de l'assureur (art. L. 132-5 et L. 132-22 du Code des assurances). Il est enregistré au fichier national des contrats obsèques (art. L. 2223-34-2 du CGCT). Au décès, les prestations convenues sont exécutées au tarif en vigueur au jour de l'exécution, pour des prestations analogues ou équivalentes à celles du devis annexé. Le capital garanti est imputé sur le montant des obsèques sur justificatifs et après accord écrit de l'assureur. Le solde éventuel non pris en charge reste à la charge de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles et est soumis aux modalités de règlement de l'article 8, sauf accord écrit contraire de la Direction. L'excédent éventuel est versé au bénéficiaire désigné conformément aux stipulations du contrat.

Le client demeure libre de confier l'organisation et l'exécution des obsèques à l'opérateur funéraire habilité de son choix.

26. Renonciation au contrat obsèques

Toute personne physique ayant signé une proposition ou un contrat d'assurance sur la vie dispose de trente jours calendaires révolus, à compter du moment où elle est informée que le contrat est conclu, pour y renoncer par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception (art. L. 132-5-1 du code des assurances). La renonciation entraîne la restitution de l'intégralité des sommes versées sous trente jours. Ce droit est distinct du droit de rétractation de l'article 6, qui ne s'applique pas aux contrats d'assurance.

27. Réclamation et médiation en matière d'assurance

Toute réclamation relative à un contrat obsèques peut être adressée à LIBERTA aux coordonnées postales ou électroniques de l'établissement figurant sur le devis ou le bon de commande, ou au service réclamation du courtier : UDIFE ASSURANCES – ASSISTANCE FUNÉRAIRE - ZA de Beauséjour - 22490 Pleslin-Trigavou

Un accusé de réception est adressé dans un délai maximal de dix jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation, sauf si une réponse est apportée au client dans ce délai. Une réponse est apportée au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation.

À défaut de réponse ou en cas de réponse insatisfaisante, et sous réserve des conditions de recevabilité applicables, le client peut saisir gratuitement : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - www.mediation-assurance.org

Le médiateur rend son avis dans les conditions et délais prévus par son dispositif de médiation. Cet avis ne lie pas les parties.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE LEURS ANNEXES

Je reconnais avoir reçu, avant la conclusion du contrat, les présentes conditions générales ainsi que leurs annexes, avoir pu en prendre connaissance et les accepter.

Nom et prénom du client : ……

Fait à : …… Le : …… / …… / ……

Signature du client :

ANNEXE 1 – NOTICE D'INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

Notice d'information établie conformément aux articles 12 à 14 du RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Cette notice est distincte de la notice d'information funéraire prévue à l'article R. 2223-24-1 du CGCT, dont le modèle réglementaire ne peut comporter aucun élément d'identification de l'entreprise.

1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la **SAS LIBERTA POMPES FUNÈBRES**. Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de l'établissement LIBERTA ayant établi le devis et le bon de commande figurent sur ces documents. Les droits décrits ci-après peuvent être exercés auprès de LIBERTA à ces coordonnées.

2. Données traitées

Sont traitées les données nécessaires à l'organisation des obsèques et à l'exécution du contrat : identité, coordonnées et lien de parenté du client ; état civil du défunt et données nécessaires issues du certificat et de l'acte de décès ; lieu du décès, mode de sépulture, concession et cimetière ; coordonnées des proches, porteurs, officiants et intervenants désignés par le client ; coordonnées bancaires lorsqu'un prélèvement ou un remboursement le nécessite ; et, lorsque la réglementation l'exige, les justificatifs nécessaires aux formalités funéraires.

Sont également traitées, dans la seule mesure nécessaire à l'accomplissement des opérations funéraires et des obligations réglementaires applicables, les informations nécessaires relatives à l'état du défunt, notamment celles concernant la présence éventuelle d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile, les situations sanitaires particulières prévues par la réglementation et les soins de conservation.

3. Finalités et bases juridiques

- Établissement du devis, formation et exécution du contrat, organisation matérielle des obsèques : exécution du contrat ou de mesures précontractuelles (art. 6.1.b du RGPD).
- Accomplissement des déclarations et formalités imposées par la réglementation funéraire, tenue des registres, facturation, comptabilité et conservation des pièces : respect d'obligations légales (art. 6.1.c du RGPD).
- Traitement des réclamations et défense des droits de l'entreprise : intérêt légitime (art. 6.1.f du RGPD).
- Publication d'un avis de décès, d'un espace hommage ou d'un registre de condoléances en ligne, lorsque cette prestation est commandée : consentement (art. 6.1.a du RGPD), révocable à tout moment.

Aucune prospection ni décision automatisée n'est mise en œuvre à partir de ces données, qui ne sont cédées à aucun tiers à des fins commerciales.

4. Destinataires

Les données sont destinées au personnel habilité et, dans la limite de ce qui leur est nécessaire, aux prestataires (marbriers, thanatopracteurs, transporteurs, imprimeurs, prestataires informatiques dont le service de signature électronique), aux administrations et autorités concernées, aux gestionnaires de chambres funéraires, crématoriums et cimetières, aux officiants et lieux de culte désignés par le client, aux organismes d'assurance ou de prévoyance appelés à prendre en charge les frais et à l'expert-comptable.

Seuls les prestataires agissant sur instruction de l'entreprise et pour son compte ont la qualité de sous-traitant et sont liés par un contrat conforme à l'article 28 du RGPD. Les administrations, autorités, gestionnaires de crématoriums et de cimetières, officiants, notaires et organismes d'assurance traitent les données pour leurs propres finalités et en qualité de responsables de traitement autonomes. Aucune donnée n'est transférée hors de l'Union européenne.

5. Durées de conservation

Le dossier funéraire est conservé pendant la relation contractuelle, puis cinq ans à compter de l'exécution complète. Les pièces comptables sont conservées dix ans, les éléments relatifs à un ouvrage de marbrerie pendant les durées nécessaires au respect des obligations légales et à l'exercice ou à la défense des droits de l'entreprise, et les données relatives à un contrat obsèques pendant la durée du contrat puis pendant les délais de prescription applicables.

Les déclarations préalables et pièces justificatives des opérations funéraires sont conservées pendant la durée prévue par la réglementation applicable. Les autres justificatifs d'identité et de domicile ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des formalités concernées. Les données publiées en ligne sont supprimées à l'expiration de la période commandée ou, lorsque cela est applicable, à la suite d'une demande de retrait.

6. Caractère nécessaire de la fourniture des données

La fourniture des données est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat ainsi qu'à l'accomplissement des formalités légales. À défaut, la commande ne peut être prise en charge lorsque les données concernées sont nécessaires à son exécution ou au respect d'une obligation légale.

7. Droits des personnes

Toute personne concernée dispose, dans les conditions et limites prévues par la réglementation applicable, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, du droit de retirer son consentement lorsque le traitement repose sur celui-ci et du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits connaissent des limites : l'opposition ne s'applique pas aux traitements dont la base juridique ne permet pas l'exercice de ce droit, la portabilité suppose notamment un traitement automatisé fondé sur le consentement ou l'exécution d'un contrat, et l'effacement ne s'applique pas aux données dont la conservation demeure nécessaire au respect d'une obligation légale.

Les droits peuvent être exercés auprès de LIBERTA aux coordonnées postales ou électroniques de l'établissement figurant sur le devis ou le bon de commande. Une pièce justificative d'identité peut être demandée en cas de doute raisonnable sur l'identité de la personne exerçant ses droits.

Lorsqu'un délégué à la protection des données a été désigné, ses coordonnées sont communiquées au client par LIBERTA. Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

8. Données des personnes décédées

Le RGPD ne s'applique pas aux données des personnes décédées. Leur traitement relève des dispositions applicables de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Les droits relatifs aux données d'une personne décédée s'exercent dans les conditions prévues par cette législation, notamment en tenant compte des directives éventuellement laissées par la personne concernée.

9. Données communiquées par le client concernant des tiers

Lorsque le client communique à LIBERTA les coordonnées ou données personnelles de proches, porteurs, officiants, notaires ou de tout autre tiers, il les informe de cette transmission ; ces personnes peuvent obtenir auprès de LIBERTA les informations prévues par l'article 14 du RGPD.

ANNEXES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ANNEXE 2 – DEMANDE D'EXÉCUTION ANTICIPÉE – CONTRATS CONCLUS À DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT

Cette annexe s'applique aux contrats conclus à distance ainsi qu'aux contrats conclus hors établissement dans les seuls cas autorisés par la réglementation et prévus à l'article 6.2 des présentes conditions générales.

Les commandes de travaux de cimetière ou de marbrerie indépendantes de l'organisation des obsèques ne sont pas conclues au domicile du client. Elles peuvent être conclues en agence ou à distance. Lorsqu'elles sont conclues à distance et qu'un droit de rétractation est applicable, les dispositions ci-dessous relatives à l'exécution anticipée peuvent s'appliquer.

Lorsqu'un droit de rétractation est applicable, le client consommateur bénéficie, sauf exception prévue par la loi, d'un délai de rétractation de quatorze jours. Lorsque le client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant l'expiration de ce délai, LIBERTA recueille sa demande expresse conformément aux dispositions du Code de la consommation. Le présent formulaire se rapporte au devis et au bon de commande correspondants.

Référence du devis : …… **Référence du bon de commande :** ……

Nature de la commande : □ Organisation d'obsèques □ Travaux de cimetière ou de marbrerie hors obsèques conclus à distance □ Autre : ……

Mode de conclusion du contrat :

□ À distance □ Hors établissement, exclusivement dans le cadre prévu à l'article 6.2 des présentes conditions générales

Je soussigné(e), **Nom et prénom :** ……

□ **demande expressément que l'exécution des prestations de services commandées commence avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze jours ;**

□ reconnais avoir été informé(e) qu'après l'exécution complète de la prestation de services par LIBERTA, dans les conditions prévues par la réglementation, je ne disposerai plus du droit de rétractation concernant cette prestation ;

□ reconnais qu'en cas de rétractation après avoir expressément demandé le commencement de l'exécution et avant l'exécution complète de la prestation, je pourrai être redevable du montant correspondant aux prestations effectivement fournies jusqu'à la notification de ma rétractation, proportionnellement au prix total convenu ;

□ reconnais avoir reçu les informations relatives à mon droit de rétractation ainsi que le formulaire permettant de l'exercer ;

□ reconnais que la commande validée m'oblige à son paiement, sous réserve de l'exercice du droit de rétractation lorsqu'il est applicable.

BIENS PERSONNALISÉS

Le client est informé que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les biens confectionnés selon ses spécifications ou nettement personnalisés, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

Cette exception peut notamment concerner, lorsque les conditions légales sont effectivement réunies, certains monuments réalisés selon les spécifications du client, gravures, inscriptions, plaques ou autres éléments personnalisés.

Fait à : …… **Le :** …… / …… / …… à …… h ……

Nom et signature du client : ……

Pour LIBERTA POMPES FUNÈBRES

Nom, qualité du représentant et signature du représentant de LIBERTA :

……

ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION – CONTRATS CONCLUS À DISTANCE OU HORS ÉTABLISSEMENT

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement et que le droit de rétractation est applicable, le consommateur dispose d'un délai de **quatorze jours** pour exercer ce droit sans avoir à motiver sa décision.

Pour les prestations de services, ce délai court à compter de la conclusion du contrat. Pour un bien (cercueil, urne, plaque, monument), le délai court à compter de sa livraison ou de sa pose.

Le client peut exercer son droit au moyen du formulaire ci-dessous ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de :

SAS LIBERTA POMPES FUNÈBRES – Siège

58 avenue Gabriel Péri, 95100 Argenteuil - Courriel : liberta.argenteuil@gmail.com - Tél. : 01 86 23 06 86

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) / la vente du bien (*) ci-dessous :

Objet de la commande : …… **Référence du devis / bon de commande :** ……

Commandé le (*) / reçu le (*) : ……

Nom du (des) consommateur(s) : ……

Adresse du (des) consommateur(s) : ……

Date : …… / …… / …… **Signature du (des) consommateur(s)**
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile. ……..

IMPORTANT – EXCEPTIONS AU DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation ne peut notamment pas être exercé pour les biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, dans les conditions prévues à l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

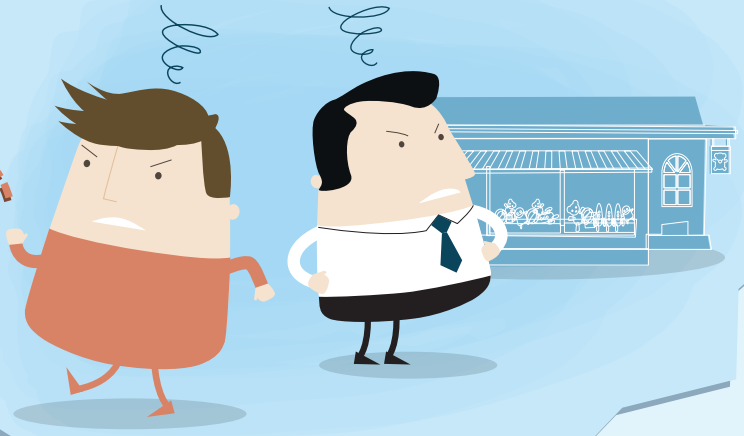
Il peut également prendre fin pour une prestation de services pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation lorsque les conditions prévues par la réglementation ont été respectées.

La MÉDIATION du COMMERCE COOPÉRATIF & ASSOCIÉ

UN CONSOMMATEUR A UN LITIGE AVEC UN COMMERÇANT

MEMBRE D'UN RÉSEAU COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

adhérant au service de Médiation du Commerce Coopératif et Associé.



Il contacte le commerçant puis, le cas échéant, le service client de l'enseigne.

Sans retour, ou si celui-ci ne lui convient pas,

LE CONSOMMATEUR PEUT UTILISER LE SERVICE DE LA MÉDIATION



EN SE RENDANT SUR LE SITE WWW.MCCA-MEDIATION.FR

Remplir le formulaire en ligne en y attachant toutes les pièces justificatives (preuve d'achat, échanges avec le service client...)

OU EN ADRESSANT SA RÉCLAMATION PAR COURRIER

avec ces mêmes documents au
Médiateur du Commerce Coopératif et Associé (MCCA)
FCA - 77 rue de Lourmel - 75015 PARIS

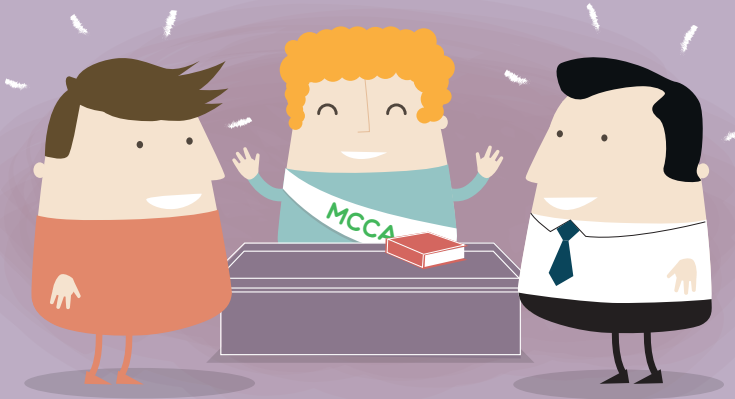
LE MÉDIATEUR DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ JUGERA DE LA RECEVABILITÉ DU DOSSIER SELON DES CRITÈRES OBJECTIFS



DOSSIER IRRECEVABLE

DOSSIER RECEVABLE MAIS PROCÉDURE REFUSÉE PAR LE COMMERÇANT

DOSSIER RECEVABLE ACCEPTÉ PAR LES DEUX PARTIES



LE MÉDIATEUR aura 90 jours POUR PROPOSER UNE SOLUTION.

Formulaire de saisine
du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé

Pour un traitement plus rapide de votre demande, vous pouvez également saisir le Médiateur en ligne : www.mcca-mediation.fr !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'assurer la rapidité de votre dossier, merci de bien vouloir remplir l'ensemble des champs ci-dessous.

Date du recours au médiateur :

// VOS DEMARCHES PREALABLES

Le recours au Médiateur n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi **d'une réclamation écrite** auprès du commerçant puis du service client, selon les modalités prévues par l'enseigne, et uniquement si votre litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

// LES COORDONNEES DES PARTIES A LA MEDIATION

Coordonnées du demandeur (client/représentant)

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom de l'instance [*si représentant*] :

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Coordonnées du point de vente concerné :

Nb : en cas de doute, renseignez-vous en point de vente ou sur le site de vente en ligne.

Enseigne :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

// LE THEME DE VOTRE DEMANDE

Votre litige concerne :

Qualité ☐ Livraison ☐

Conditions promotionnelles ☐ Prestations contractuelles non fournies ☐

Conformité ☐ Autre [*préciser*] :

Paiement ☐

// LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

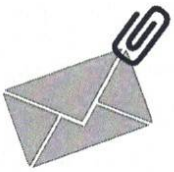
.....

.....

.....

.....

☐ *Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de mes droits figurant dans la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.*



Merci de joindre impérativement la copie des pièces justificatives suivantes concernant votre litige :

- Ensemble des **courriers échangés** avec le professionnel ;
- Preuve de **fin des procédures de réclamations préalables** le cas échéant (services réclamations/clients…selon l'enseigne) ;
- **Preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) indiquant a minima le prix, le nom du point de vente, la date d'achat ;
- **Autres documents** nécessaires à la compréhension de la demande (extraits de contrats, CGV, clauses de garantie…)

ET DE L'ENVOYER PAR **COURRIER** (SANS AGRAFE) A :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77, rue de Lourmel
75015 Paris

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la procédure de médiation. La FCA est responsable du traitement des données destinées au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris.

Orias
REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

GAURIAT Caroline
58 Avenue Gabriel Peri
95100 ARGENTEUIL

Numéro de RCS (le cas échéant) : Pontoise 913865697

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 22005469

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 07/10/2022 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 20/03/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général